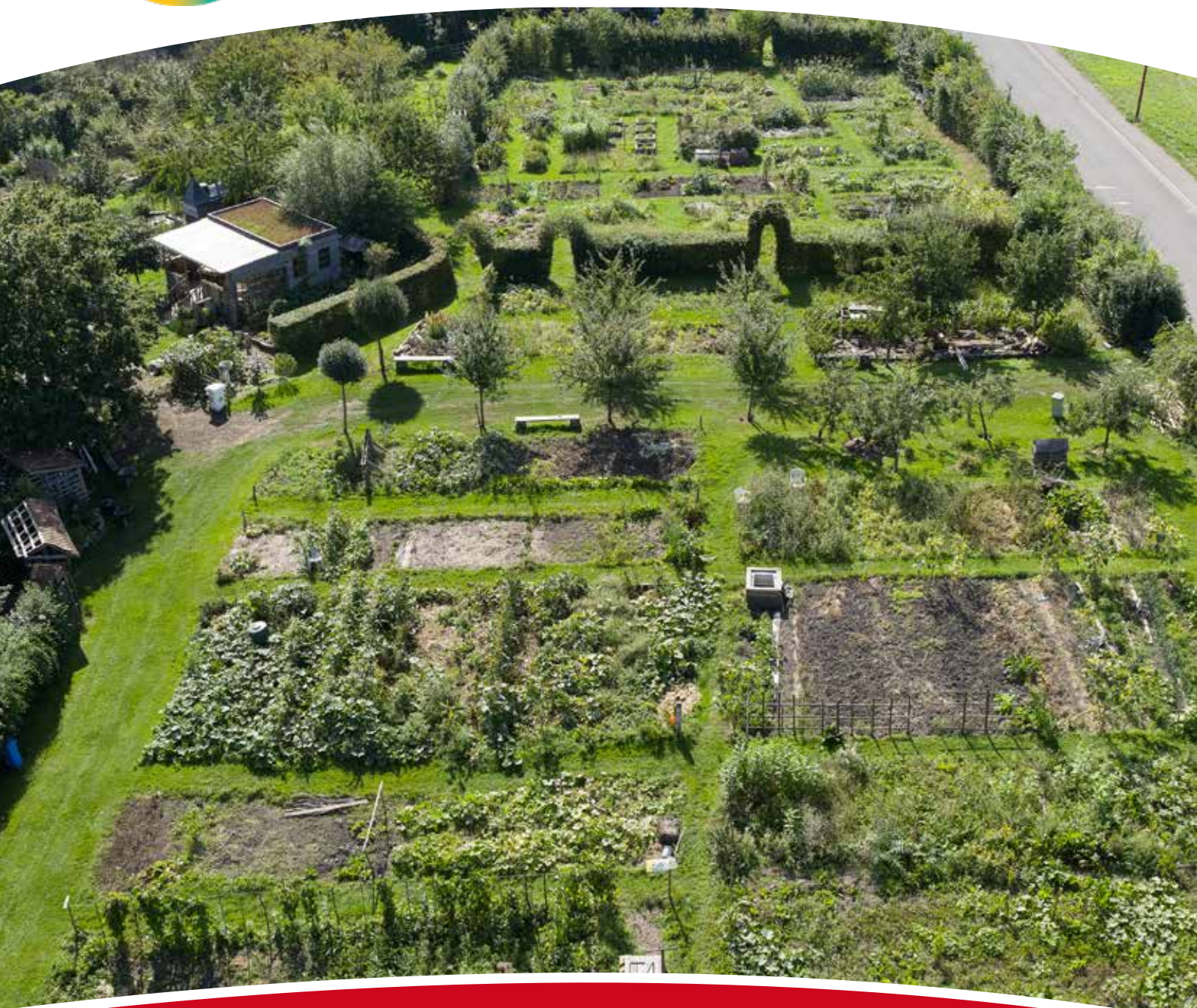




- Le Collège communal P. 03
- Sportissimo P. 18
- Liège Energie P. 30



Le mot de la Bourgmestre



Valérie
Maes

**Chère citoyenne,
cher citoyen,**

Au début de chaque nouvelle mandature, la majorité doit présenter sa déclaration de

politique communale. Permettez-moi de vous présenter les grandes lignes qui sous-tendent le contenu de celle-ci, adoptée par notre Conseil communal fin janvier 2025, pour la mandature 2024-2030. La mandature 2018-2024 a été compliquée, voire hors normes, à bien des égards. Pandémie de COVID-19, avec ses conséquences économiques mais aussi sociales ; guerre en Ukraine, avec ses conséquences pour les entreprises, les citoyens et la commune (avec l'envolée des coûts de l'énergie et des matières premières) ; crise à la MRS Springuel-Hellin, fermeture de la sidérurgie sur commune, abandon de l'extension du tram etc. Ce ne sont là que quelques-uns des défis qu'il a fallu relever et qui ont impacté de plein fouet la gestion communale. Qui aurait pu les prévoir, lors de l'élaboration de la déclaration de politique communale 2018-2024 ? Qui pourrait précisément annoncer l'avènement de pareil événements exceptionnels ? Personne. Tout au plus quelques spécialistes – épidémiologistes, experts en relations internationales – seraient-ils capables, lorsqu'un ensemble de conditions sont réunies, de nous en annoncer la survenance imminente. Laquelle se vérifiera a posteriori, ou pas. De quoi remettre en perspective toute volonté de projections futures et nous inviter à pratiquer cet exercice avec la plus grande prudence.

Car, de la prudence, il en faudra, pour affronter les nouveaux défis et les incertitudes déjà (pré)visibles pour cette mandature 2024-2030.

En effet, l'état des finances publiques inquiète, à tous les niveaux de pouvoirs. Les autorités supérieures, de longue date, reportent certaines de leurs charges financières et administratives sur les communes, qui n'ont d'autres choix que de les assumer : toujours faire plus en recevant moins. Citons notamment le financement communal d'une partie des Revenus d'Intégration Sociale (aggravé par la vague d'exclusion de chômeurs décidée il y a quelques années), le non-respect des obligations fédérales en matière de financement des zones de secours, le trop faible investissement fédéral dans les zones de police, les charges de pensions du personnel etc. Tout cela impacte indéniablement, au quotidien, le fonctionnement de notre commune.

A ces charges déjà connues, s'ajoutent désormais l'indexation limitée du fond des communes, la non-indexation des APE et la menace de nouvelles vagues d'exclusions du chômage.

Les autorités supérieures nous imposent donc un contexte financier

■ Sommaire

Le mot de la Bourgmestre	01
La Direction Générale	02
La Culture	05
L'Environnement	08
Le Bien-Être Animal	11
Le Social	14
Le Sport	17
L'Enseignement	20
Le Développement Économique... ..	26
Le Logement	30
Les Sépultures	32
Les Travaux	34
Le C.P.A.S.	36
Le Plan de Cohésion Sociale	37
La Jeunesse	46
Les associations culturelles	48
La Laïcité	52
La Régie des Quartiers	54
Le Protocole	56
L'Accueil	57

■ Éditeur responsable :

Administration Communale
de 4420 Saint-Nicolas.
Tél. : 00 32 (0)4.252.98.90

■ Rédaction et coordination :

Services communaux.

■ Création graphique et mise en page :

Service de la Culture
Tél. : 00 32 (0)4.234.66.53

■ Impression :

Imprimerie
Raymond VERVINCKT sprl
Tél. : 00 32 (0)4.343.33.86

■ Photo de couverture :

Adm. com. de Saint-Nicolas

inédit, extraordinairement étriqué, dans lequel les communes doivent, en plus, envisager des réformes structurelles déjà décidées ou envisagées, dont la réforme de la fonction publique locale.

Face à ces multiples contraintes, que faire ? Faire face, tout en faisant sens.

Faire face, car le Collège est résolu à surmonter ces difficultés, pour les saint-clausiens. L'équation sera complexe et des sacrifices devront sans doute être consentis. Aux enjeux financiers et organisationnels, s'ajoutent en effet les enjeux climatiques, numériques, économiques et sociaux. Indéniablement, des choix devront être opérés, des priorités posées.

Faire sens, car pour établir ces priorités, le Collège n'entend pas sacrifier le citoyen saint-clausien et son bien-être dans des actions non réfléchies ou laisser des enjeux primordiaux non traités.

L'enjeu est primordial, existentiel même. En un sens, la survie de la commune est en jeu. Le Collège souhaite maintenir une commune de Saint-Nicolas à part entière, car celle-ci dispose de ce qu'il faut (nombre d'habitants, notamment) pour maintenir un stand-alone, qui, nous en sommes convaincus, est la seule option possible pour les saint-clausiens, afin de ne pas les « noyer », par une fusion, au sein d'une commune de plusieurs centaines de milliers d'habitants, où ils risqueraient forts d'être oubliés. Bien sûr, des défis de cette ampleur exigent de la créativité, et une collaboration étroite avec les communes voisines (synergies etc.) pourrait s'avérer souhaitable. Mais collaboration ne signifie pas absorption : nous devons pouvoir traiter, d'égal à égal, avec les villes et communes voisines, dans les matières relevant de la supra-communalité.

En matière de gestion financière, depuis plus de 10 ans, les collèges successifs sont parvenus à maintenir une gestion budgétaire rigoureuse, que nous entendons poursuivre. Le Collège se doit, face aux demandes croissantes adressées aux communes par les citoyens et les autorités supérieures, de faire preuve de prudence et de réalisme. D'autant plus que des menaces, rappelées plus haut, pèsent sur les finances de notre commune, comme sur celles de l'ensemble des villes et communes wallonnes. Parmi celles-ci, d'aucunes, contraintes d'accepter une aide régionale wallonne pour équilibrer leurs finances, mesurent déjà le poids des obligations liées à cette aide, dont la perte de leur autonomie de décision, quand bien même ces décisions seraient légitimes et nécessaires pour leurs citoyens. Le Collège entend continuer dans cette voie de gestion responsable, afin de garantir la plus juste adéquation possible entre, d'une part, les ressources disponibles (qui se tarissent) et les défis et investissements (croissants) dont ont besoin nos citoyens et notre territoire. Le Collège veillera autant que possible à maintenir l'équilibre budgétaire, afin de ne pas pénaliser les générations futures par l'endettement et afin de ne pas se retrouver étranglé par des exigences régionales. Il est beaucoup question de « maintien » ou de « poursuite » dans cette déclaration. Il n'y a là rien de surprenant. D'une part, car la majorité renouvelée entend poursuivre la route déjà entamée, notamment sous la précédente mandature. D'autre part, car, maintenir, par les temps qui courent, c'est déjà une prouesse ! Concrètement, la majorité n'entend pas faire de démagogie et veut rester transparente, honnête et œuvrer dans l'axe des possibles : elle privilégiera notamment la sécurité, la mobilité, un développement urbanistique harmonieux, dans un environnement sain ; le soutien à la jeunesse, à nos aînés et aux citoyens en difficulté, tout en maintenant la réalisation de travaux publics de qualité. Cette déclaration est ambitieuse mais réaliste puisqu'elle se base sur ce qui existe, ce qui est en cours et ce qu'il est possible – à projection constante, financièrement, administrativement et logistiquement – de réaliser. Elle est, toutefois, soumise à un certain nombre d'aléas, parmi lesquels figure l'obtention de subsides et le maintien des recettes existantes.

En espérant également que les mesures d'austérité des autorités supérieures ne viennent pas plonger nos ambitions, pourtant mesurées, dans l'impossibilité de l'action...

Nous devons faire face, en tant que commune urbaine, densément peuplée et paupérisée, à toutes ces difficultés. Nous devons faire sens en ne perdant pas de vue que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. Nous devons agir, sans doute durement, probablement en s'arrachant le cœur au moment de poser un choix, mais toujours en maintenant la solidarité. Cette solidarité qui est le ciment de notre société et permet le vivre-ensemble. Cette solidarité mise à mal par un postulat mensonger qui voudrait nous faire croire que derrière chaque allocataire social, chaque chômeur, il y a un profiteur et que derrière chaque malade, il y a un tricheur. Ainsi, d'aucuns se permettent-ils, face aux difficultés que nous pouvons pourtant tous rencontrer un jour dans nos vies, d'ajouter le mépris au mensonge. Et ceux-ci d'oublier, que de méprisants aujourd'hui, ils pourraient, à la suite d'un simple revers de fortune, devenir méprisés demain. En supprimant les filets de la sécurité sociale, de la solidarité, chaque chute deviendra lourde de conséquences. Cette descente aux enfers, par l'échec d'un projet de vie familiale, d'un projet commercial, par la perte d'un emploi, par la survenance d'une maladie – parfois grave, je ne la souhaite à personne, pas même aux méprisants d'aujourd'hui.

Vous pourrez retrouver l'intégralité de la déclaration politique communale sur notre site communal, en suivant le lien ou le QR code repris en page 3.

**Votre dévouée,
Valérie MAES.**

VOS NOUVEAUX ELUS

Le 13 octobre 2024, les citoyens saint-clausiens se sont rendus aux urnes. Leur choix pour la prochaine mandature se traduit par un Conseil communal composé de :

- 16 membres du Parti socialiste (PS)
- 5 membres du Parti du Travail de Belgique (PTB)
- 4 membres d'Ensemble pour St-Nicolas (EPSN)
- 2 membres d'ECOLO.

Siègent au sein du groupe PS :

De gauche à droite :

Audrey HOFMAN,
Elvire MICCOLI,
Yanni BENVEGNA,
Khalid HANNAOUI,
Grégory SELEMBA,
Salvatore GAGLIARDO,
Frédéric VENDRIX,
Valérie MAES,
Maria TODARO,
Lahcen AIT OUSSAKOUR,
Enissa CHAOUCH,
Alberta SCIME,
Omer KOSE,
Patrice CECCATO,
Michel FRANCUS



Siègent au sein du groupe PTB :

De gauche à droite :

Eric GILLET,
Rachida AIT ALOUHA,
Léa GUDELJ,
Rosa TERRANOVA,
Giacomo BELLAVIA



Siègent au sein du groupe EPSN :

De gauche à droite :

Jean-Christophe PANNAYE,
Gilbert FRANSOLET,
Philippe VANDIEST,
Fuat AGIRBAS



Siègent au sein du groupe ECOLO :

De gauche à droite :

Sophie CLAES,
Céline VERSCHEURE



Ce même jour, le **COLLEGE COMMUNAL** a également été installé. Celui-ci a réparti les attributions en son sein comme suit :



- **Valérie MAES** : Bourgmestre, chargée de l'urbanisme, du logement, de la mobilité, des sépultures, des finances et du personnel
- **Patrice CECCATO** : Echevin de la culture, du patrimoine, du tourisme, de l'environnement et du bien-être animal
- **Salvatore GAGLIARDO** : Echevin des travaux et du développement économique
- **Omer KOSE** : Echevin de la cohésion sociale et de la jeunesse
- **Lahcen AIT OUSSAKOUR** : Echevin des sports et de la santé
- **Audrey HOFMAN** : Echevine de l'enseignement et de la petite enfance
- **Frédéric VENDRIX** : Président du CPAS, chargé des affaires sociales

LA DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE, VISION POLITIQUE DE SAINT-NICOLAS POUR 2024-2030

Le 27 janvier 2025, le Conseil communal a approuvé la déclaration de politique communale (DPC) présentée par le Collège communal pour la mandature 2024-2025.

Qu'est-ce qu'une DPC ?

L'article L1123-24 §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation dispose que "dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière (...)".

Cette déclaration reprend donc la vision et le projet politique du Collège pour cette mandature qui s'ouvre.

Le futur programme stratégique transversal 2025-2030 prendra appui sur cette déclaration de politique communale, qu'il va décliner en réelle programmation stratégique. Les grands axes de celui-ci seront présentés dans notre bulletin communal.

Comment en savoir plus ?

Rendez-vous sur notre site internet pour découvrir l'intégralité de la DPC

<https://www.saint-nicolas.be/ma-commune/vie-politique/imaginer-demain/declaration-de-politique-communale>) ou auprès de vous élus !



PARTICIPATION CITOYENNE – RENOUVELLEMENT DE LA C.A.M.A.T.

Vous souhaitez vous investir dans la vie communale et donner votre avis sur les grands enjeux de mobilité et d'aménagement du territoire ?

Rejoignez la Commission d'accompagnement de la mobilité et de l'aménagement du territoire (CAMAT) ! Celle-ci est renouvelée après une première expérience concluante.

Quelles sont les missions de cette commission ?

La commission aura pour mission :

- 1. de suivre la mise en œuvre du plan communal de mobilité (PCM) ;*
- 2. de suivre l'élaboration du Schéma de développement communal (SDC) ;*
- 3. de donner son avis au Collège communal sur les projets urbanistiques stratégiques.*

La commission se réunit autant de fois que nécessaire, en prenant notamment le rôle que la CCATM tient dans l'élaboration du SDC et du PCM.

Comment est composée cette commission ?

La commission est composée de 13 membres « citoyens » (dont un président disposant d'expérience ou compétences en matière d'aménagement du territoire) et de 4 membres mandataires politiques.

Le Conseil communal choisira les membres de la commission en respectant :

- une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;*
- une répartition géographique équilibrée ;*
- une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;*
- une répartition équilibrée hommes- femmes.*

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1. les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; le candidat est domicilié dans la commune ;*
- 2. parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;*
- 3. lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.*

Comment présenter sa candidature ?

Sous peine d'irrecevabilité, le formulaire de candidature dûment complété (voir ci-dessous) doit être envoyé ou remis pour le 11 mai 2025 au plus tard,

- soit par courriel (participation@saint-nicolas.be)*
- soit par courrier postal (Commune de Saint-Nicolas - Candidature C.A.M.A.T. C/O DGA, rue de l'Hôtel Communal, 63 4420 Saint-Nicolas) ;*
- soit en mains propres à l'accueil de l'hôtel communal de Saint-Nicolas.*

Ce formulaire est disponible sur simple demande auprès de l'accueil de l'administration et sur notre site internet : <https://www.saint-nicolas.be/vivre-a/participation-citoyenne/camat>

Plus d'informations ?

- Par courriel : participation@saint-nicolas.be*
- Par téléphone : 04/252.98.90*



LES EXPOS

DU 12 AU 27

AVRIL



PEINTURES

Fabienne Bierset

DU 10 AU 25

M AI



PHOTOS

*Le miel et les abeilles
à travers les âges et les
pays*

DU 7 AU 22

J U I N



PHOTOS

*Résonnances urbaines :
Quand l'injustice devient
création.*

DU 29/06 AU 13/07

J U I L L E T



PHOTOS

*Portraits de
femmes*



SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ "D6"

Un jeudi par mois à 19h30
17 avril, 15 mai, 19 juin

! Attention changement de lieu durant les travaux !

Salle Pavillon des Libertés
Rue de la Libération, 20 - 4420 Saint-Nicolas

RENCONTRE AVEC JO SCHOOVAERTS

Au mois de décembre et de février, les classes de 5e primaire de l'École Tout Va Bien et de 5° et 6° primaire de l'École d'Angleur ont eu l'opportunité de rencontrer Jo Schoovaerts, auteure du livre "Monsieur Blanc", à l'initiative des bibliothèques communales.

Après avoir découvert son livre en classe avec leur enseignant, les enfants ont pu en apprendre davantage sur le roman, son écriture et son auteure lors de ces rencontres.

Un moment très agréable et enrichissant pour tout le monde !



LE SITE INTERNET

La Maison des Terrils a désormais son propre site internet ! Vous pouvez trouver toutes

les informations concernant nos activités sur www.maisondeterrils.com ou en scannant le qr code suivant

Vous pouvez également nous suivre sur notre page facebook



STAGES PRINTEMPS

BOUTIQUE PANIERS CADEAUX

Un cadeau de dernière minute ou envie d'offrir des produits locaux ? Nous vous proposons une sélection de produits régionaux, des paniers sur mesure pour tous les budgets !



ANNIVERSAIRE

Pars à la découverte du Terril accompagné d'un animateur.
Viens passer un moment inoubliable avec les copains à la découverte de la nature.
Un moyen d'apprendre en s'amusant!

2025 STAGE DE PRINTEMPS
Du service de la Culture - Maison des Terrils

LE MONDE DES MINUSCULES

Du 28 avril au 2 mai pour les 4^{1/2}/6 ans
! pas de stage le jeudi 1^{er} mai !
de 9h00 à 12h00 - Collations fournies
de 9h00 à 16h00 - Collations et repas fournis

Un stage au coeur de la nature, du fun, des découvertes, ...

Prêt :

- 35,00 € : 4 semaines
- 65,00 € : 4 semaines complètes
- Accueil de 9h00 à 9h00

Infos :
Maison des Terrils - Pôle Culture, Patrimoine et Tourisme de Saint-Nicolas
161, rue Chantraine - 4420 Saint-Nicolas
Tél. : 04.234.66.53

2025 STAGE DE PRINTEMPS
Du service de la Culture - Maison des Terrils

LES ABEILLES

Du 5 au 9 mai pour les 7/12 ans
de 9h00 à 16h00 - Collations et repas fournis

Un stage au coeur de la nature, du fun, des découvertes, ...

Prêt :

- 75,00 € : 5 semaines
- Accueil de 9h00 à 9h00

Infos :
Maison des Terrils - Pôle Culture, Patrimoine et Tourisme de Saint-Nicolas
161, rue Chantraine - 4420 Saint-Nicolas
Tél. : 04.234.66.53

Viens fêter ton anniversaire à la Maison des Terrils avec tes copains et copines

Accueil de groupe de minimum 10 enfants de 5 à 12 ans
Les mercredis, samedis et dimanches de 14h00 à 16h30

ANIMATION À THÈME ET GÔÛTER

Bon anniversaire

Saint Nicolas **Maison des Terrils**

LE TARIF :

150,00 € jusqu'à 10 enfants.
Au-dessus de 10 enfants, un supplément de 10,00 € par enfant sera demandé.

LE PRIX COMPREND :

Les invitations, l'animation et le goûter d'anniversaire.

LES THÈMES :

- Les indiens
- Lutins, farfadets, sorciers, ...
- Chasse au trésor
- Jeux dans tous les sens
- Musique verte
- Art et nature
- Musique recyclée
- Création récup
- Etc...

LES INFOS ET RÉSERVATIONS :

Maison des Terrils
Rue Chantraine, 161 - 4420 Saint Nicolas
Tél. : 04.234.66.53

MODALITÉS RÉSERVATION SALLE

Afin de réserver une salle communale, il convient de contacter Monsieur Marc Mertens, gestionnaire des salles, soit au 0479/902 003, soit au 04/224 60 35, soit par courriel locationsalles@saint-nicolas.be

Après vérification de la disponibilité de la salle à la date demandée, une option est notifiée dans l'agenda, un formulaire de réservation ainsi que le règlement d'octroi des salles sont envoyés par courriel. Le formulaire de réservation dûment complété et signé doit parvenir endéans les 3 jours au service de la Culture sous peine d'annulation de l'option posée.

La demande de réservation est ensuite transmise pour accord au Collège communal dont la décision sera communiquée par courriel au demandeur.

Dans le courriel marquant l'accord, le demandeur se verra demander une caution (servant également d'acompte) à verser endéans les 10 jours sous réserve d'annulation de l'option posée dans l'agenda.

Dès lors, le contrat d'occupation ainsi que la facture de location seront envoyés au demandeur.

Ce montant devra être versé au plus tard 15 jours avant la date demandée.

La remise des clés ainsi que l'état des lieux entrant se feront simultanément au sein de la salle demandée le vendredi avant 12h00 et le retour des clés ainsi que l'état des lieux sortant le lundi avant 12h00.

Les salles des fêtes communales

Salle des fêtes du Fond des Rues, rue Frédéric Braconnier 1 – capacité de 200 personnes assises

Salle des fêtes de Tilleur, rue Ferdinand Nicolay 661 – capacité de 350 personnes assises

Salle "Le Pavillon des Libertés", rue de la Libération 20 – capacité d'une centaine de personnes assises

TERRILS EN FÊTE



The poster for 'Terrils en fête' features a vibrant design with colorful triangular bunting at the top. A central yellow starburst contains the event title 'Terrils en fête' in large blue letters. Below it, text indicates a 'Journée Familiale gratuite' on 'Le dimanche 29 juin 2025' starting 'dès 12h00'. It also mentions 'Stands Bar et Restauration'. To the right, a white starburst lists 'Concerts' at 14h30, 17h00, and 19h30. The bottom section identifies the location as 'Site de la Maison des Terrils, Rue Chantraine, 161 - 4420 Saint-Nicolas' with contact 'Infos : 04.234.66.53'. Logos for 'Prima', 'La Voix de l'Espe', and 'Culture Saint Nicolas' are at the bottom left. A circular inset shows a person riding a horse.

Terrils en fête

Concerts
14h30
17h00
19h30

Stands
Bar et
Restauration

Journée Familiale gratuite
**Le dimanche 29 juin
2025
dès 12h00**

Site de la Maison des Terrils
Rue Chantraine, 161 - 4420 Saint-Nicolas
Infos : 04.234.66.53

Une organisation de la Maison des Terrils - Pôle Culture,
Patrimoine et Tourisme de Saint-Nicolas.
Avec le soutien du service des Travaux et du service de l'Environnement.

FÊTE ITALIENNE



The poster for 'Fête Italienne' has a green and red background with a white vertical stripe. It features the title 'Fête Italienne' in a large, stylized script. A cartoon illustration of a woman on a scooter is in the center. Text on the right says 'ENTRÉE GRATUITE'. Below the scooter, it states 'Dimanche 7 sept. 2025 dès 11h00' and 'MAISON DES TERRILS, Rue Chantraine, 161 - 4420 Saint-Nicolas'. Contact 'INFOS : 04.234.66.53' is on the left. Logos for 'Saint Nicolas Culture', 'Maison des Terrils', 'La Région', 'Prima', and 'RAAM' are at the bottom. A small text block mentions the organizing body and its partners.

Fête Italienne

INFOS :
04.234.66.53

ENTRÉE
GRATUITE

Dimanche 7 sept. 2025 dès 11h00
MAISON DES TERRILS
Rue Chantraine, 161 - 4420 Saint-Nicolas

Une organisation du Pôle Culture, Patrimoine et Tourisme de Saint-Nicolas
avec la participation des associations culturelles italiennes de Saint-Nicolas et
le soutien logistique des services des Travaux et de l'Environnement.

L'ENVIRONNEMENT**Aéroport de Liège - Mesures sonores en dehors du PDLT****Mesurer le bruit des avions - Un engagement de la SOWAER pour la qualité de vie des citoyens**

Depuis plus de 20 ans, la SOWAER est chargée par le Gouvernement wallon du suivi d'un vaste programme de mesures environnementales visant à encadrer le développement des aéroports wallons tout en préservant la qualité de vie des riverains.

Ce programme repose sur deux outils importants :

- Les plans d'exposition au bruit (PEB), qui tiennent compte d'un développement des aéroports à 10 ans afin de prévoir des mesures de protection pour les riverains (acquisition, insonorisation, etc.) ;
- Les plans de développement à long terme (PDLT), qui fixent la limite de développement maximum des aéroports.

Une surveillance sonore renforcée : sonomètres fixes et mobiles

Pour mesurer le niveau de bruit autour des aéroports wallons, deux types d'instruments sont utilisés :

1. Les sonomètres permanents : ce sont des appareils fixes installés principalement dans le plan de Développement à Long Terme. Ils permettent de suivre en continu les niveaux de bruit au fil du temps ;
2. Les sonomètres mobiles : ces appareils sont placés temporairement à la périphérie des zones du plan d'exposition au bruit. Ils permettent de mesurer le bruit à différents endroits et moments pour détecter si des quartiers sont soumis à des niveaux de bruit plus importants que prévus.

En 2020, certaines communes situées à proximité des aéroports, mais en dehors des zones prévues par le Plan de Développement à Long Terme, ont exprimé leurs préoccupations concernant l'augmentation du bruit dû au trafic aérien. Pour répondre à ces inquiétudes, le Gouvernement wallon a autorisé l'installation de sonomètres temporaires dans ces communes. Ces appareils mesurent le bruit sur une période donnée afin de mieux comprendre l'impact du trafic aérien. L'objectif est de fournir des données objectives sur les nuisances sonores, pour mieux les gérer. La SOWAER a été désignée pour suivre et coordonner cette démarche.

Des résultats concrets pour une meilleure gestion du bruit

La commune de Saint-Nicolas a ainsi sollicité la SOWAER et a bénéficié, dès le mois d'octobre 2023, de deux sonomètres gratuits installés sur des sites communaux pendant 14 jours représentatifs de l'activité aéroportuaire sur une année pour objectiver le bruit. Ils étaient plus précisément situés :

- Sur le terrain de football situé rue Grimbérieux à Saint-Nicolas;
- À l'école communale située rue des Botresses 4 à Saint-Nicolas.

Ces mesures ont été réalisées par un bureau d'acoustique indépendant et agréé, puis analysées par la SOWAER. Le 10 janvier 2025, les résultats ont été présentés au Collège communal.

On constate que toutes les données récoltées par les deux sonomètres sont inférieures à 77 dB(A), qui est le seuil maximal fixé de nuit en dehors des zones du plan de développement à long terme.

Grâce à cette initiative qui peut être réalisée tous les deux ans, la commune dispose d'éléments concrets pour continuer à veiller au respect de votre qualité de vie.

Pour votre parfaite information, la présentation est disponible sur demande auprès de votre administration communale – service de l'Environnement (04/234.71.84 – environnement@saint-nicolas.be)

Pour toute autre question, le service information de la SOWAER est également à votre disposition : Sowaer environnement Liège

Aéroport de Liège - Bâtiment n°50 – 2^{ème} étage -4460 GRACE-HOLLOGNE

N° gratuit : 0800/25 747 - info@liège@sowaer.be

Bureaux accessibles sans rendez-vous.

Nombreuses informations et vidéos sur le site internet de la SOWAER : <https://www.sowaer.be/>

Pour suivre les trajectoires des avions et les relevés des sonomètres permanents, téléchargez l'application de la **SOWAER** :



ENSEMBLE POUR PLUS DE PROPRETÉ

La propreté publique, c'est l'affaire de TOUS ! Une commune propre ne dépend pas seulement de l'efficacité des services de nettoyage mais de la civilité des personnes qui y vivent.

Au quotidien, le service des Travaux et le service de l'Environnement effectuent un énorme travail de nettoyage de la commune. En plus des 3.000 tonnes annuelles de déchets collectées en porte-à-porte par Intradel, les services communaux ramassent chaque année pas moins de 1.500 tonnes de déchets divers : déchets

verts, déchets de cimetière, poubelles publiques, déchets de balayage mais surtout et malheureusement énormément de dépôts clandestins !

Cependant la propreté de notre commune ne dépend pas seulement du travail des ouvriers communaux ; elle concerne chaque citoyen. Chacun est tenu de respecter la réglementation en évacuant ses déchets vers les filières adéquates et de veiller à ne commettre aucun acte incivique.

Le 18 novembre 2024, le Conseil communal a adopté le **Règlement relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés**. Ce règlement fixe les modalités selon lesquelles chaque habitant pourra bénéficier du service de gestion des déchets ménagers et les sanctions prévues en cas de non-respect des dispositions réglementaires. Précisément, le règlement interdit :

1. d'ouvrir les récipients de collecte (conteneurs et sacs) se trouvant le long de la voirie, d'en vider le contenu, d'en retirer et/ou d'en explorer le contenu ;
2. de fouiller les points d'apport volontaire (bulles à verre, bulles à vêtements, etc.) ;
3. de déposer dans les récipients destinés à la collecte tout objet susceptible de blesser ou contaminer le personnel chargé de l'enlèvement des déchets (ex : métal, couteau, verres cassés, etc.) ;
4. **de déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre (ex : les conteneurs doivent être rentrés au sein des habitations en dehors des jours de collecte prévus) ;**
5. de présenter à la collecte des déchets provenant d'autres communes ;
6. de placer des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés faisant l'objet d'une collecte en récipient à côté ou sur le récipient de collecte (les sacs ou déchets ne peuvent être placés en dehors des conteneurs prévus – si c'est le cas, ils ne seront pas collectés) ;
7. de mettre à l'enlèvement ou d'apporter dans un Recyparc ou un point d'apport volontaire des matières ou objets corrosifs, explosifs, inflammables, toxiques, ou dangereux pour l'environnement ou la santé humaine ;
8. de déposer des déchets autour des points d'apports volontaires même lorsqu'ils sont remplis. Dans ce cas, l'utilisateur en informe le responsable de la gestion des collectes ou l'administration communale et verse ces déchets dans un autre point d'apport volontaire (ex : déposer des bouteilles vides en dehors d'une bulle à verre qui est remplie est interdit et considéré comme une infraction) ;
9. de déposer des déchets non conformes dans un point d'apport volontaire (ex : les bulles à verre ne peuvent accueillir que du verre et aucun autre déchet) ;
10. de procéder à un affichage ou un "tagage" des points d'apport volontaire ;

L'interdiction visée aux 1° et 2° n'est pas applicable au personnel de collecte qualifié, au personnel de l'intercommunale Intradel ou mandaté par celle-ci, aux fonctionnaires de police et au personnel communal habilité.

Ce règlement vient compléter le **Règlement Général de Police** qui sanctionne déjà les comportements tels l'abandon d'immondices sur la voie publique ainsi que le mauvais entretien du trottoir.

Pour rappel :

Article 33 du Règlement général de Police

Le jour de la collecte, les déchets ménagers doivent être regroupés dans les récipients autorisés par l'Administration communale. Les cartons doivent être **regroupés et correctement ficelés** afin d'éviter leur éparpillement sur la voie publique.

Les conteneurs, sacs et cartons doivent être déposés à front de voirie, sans gêner la circulation des usagers de la voie publique, **au plus tôt le jour qui précède celui de l'enlèvement, et ce après 19h00 et au plus tard à 05h00 le jour de l'enlèvement.**

Si par suite de non-respect des dispositions réglementaires, en raison du passage d'animaux rôdeurs ou de mauvaises conditions météorologiques, les récipients se retrouvent éventrés, renversés, voir non collectés, le riverain qui les a placés est tenu de les **recupérer et de les conserver jusqu'au prochain ramassage**. Les poubelles publiques sont présentes pour récolter les petits déchets consommés dans l'espace public (mégots, emballages, chewing-gums, etc.) **et non les déchets ménagers**.

Article 36 du Règlement général de Police

Tout riverain doit veiller à la propreté du trottoir aménagé jusqu'au filet d'eau bordant la voie publique. Par propreté, est entendu le balayage, le désherbage et l'absence de tout dépôt souillant l'espace public.



STOP AUX COMPORTEMENTS INCIVIQUES !

Le service de l'Environnement est sollicité tous les jours pour le ramassage de nombreux dépôts sauvages aux quatre coins de l'entité : aux abords des rues, au pied des poubelles publiques, sur des places ou terrils régulièrement fréquentés par des promeneurs qui se désolent sur ces lieux de nature considérés comme déchèterie par certains inciviques.

La lutte contre la délinquance environnementale, c'est le métier de nos agents constatateurs. Et ce travail est sans relâche.



FOCUS SUR LE TRAVAIL D'AGENT CONSTATATEUR

Les agents constatateurs sont chargés de constater, poursuivre et réprimer les infractions en matière d'environnement sur le territoire communal. Pour cette matière, ils possèdent les mêmes compétences qu'un agent de police judiciaire et jouent le rôle de relais entre la commune et le citoyen pour tenter de rendre la commune plus agréable.

Il est important de mentionner que si les dépôts de déchets sauvages constituent une des premières préoccupations des agents constatateurs, ils sont aussi compétents pour beaucoup d'autres matières environnementales, par exemple : la lutte contre le bruit, la pollution des sols, le respect des dispositions réglementaires en matière de collecte des déchets ménagers, etc.

Lors du constat d'une infraction, les agents peuvent, préalablement à tout procès-verbal, dresser un avertissement assorti d'un délai de régularisation. Ce mécanisme a pour objectif de donner la priorité à la prévention, au dialogue et à la recherche de solutions. Mais il existe un régime de sanctions directes pour renforcer la lutte contre certaines infractions qui empoisonnent la vie des citoyens et sont, le plus souvent, accomplies en toute impunité (jeter une canette ou un mégot en rue, brûler des déchets en plein air, déverser des pneus, etc.). Ces sanctions sont assorties d'une amende administrative dont le montant varie entre 150 € et 200.000 € selon la gravité de l'infraction (Décret Délinquance environnementale 01.07.2022 – infraction de seconde catégorie).

La police locale possède également des compétences en matière de constatations des infractions environnementales. C'est d'ailleurs en tant que partenaires que police et agents communaux travaillent sur le terrain pour améliorer le cadre de vie des citoyens.



LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Permis de détention pour les animaux de compagnie

Si je souhaite adopter, acheter ou recevoir un animal de compagnie, il est nécessaire d'obtenir un permis de détention.

Comment savoir si je possède ce permis ?

Tout le monde possède ce permis de manière immatérielle, sauf les personnes condamnées pour maltraitance envers les animaux. Dans ce cas, elles reçoivent un courrier les informant de la déchéance de leur droit à la détention d'animaux.

À quoi sert-il ?

Ce permis a pour but d'empêcher que des personnes ayant déjà été responsables de maltraitance animale ne commettent de nouveaux actes de cruauté envers d'autres animaux.

Pourquoi en ai-je besoin ?

Ce permis pourra vous être demandé lors de l'acquisition d'un animal dans un établissement spécialisé (comme une animalerie), dans un refuge ou auprès d'un éleveur.

Pour quels animaux ce permis est-il requis ?

Le permis concerne tous les animaux de compagnie, qu'il s'agisse de chiens, chats, chevaux, oiseaux, hamsters, poissons, poules, tortues, lapins, furets, chèvres ou des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC). Les NAC incluent les rongeurs, reptiles, lézards, insectes, amphibiens, les gallinacées (comme les poules, dindons, paons, oies, canards), etc.

Comment l'obtenir en version papier ?

Pour obtenir la preuve de ce permis, il est nécessaire de se procurer un extrait du fichier central délivré par votre Administration communale – service Population, rue de l'Hôtel Communal 63 à 4420 Saint-Nicolas.

Le bien-être d'un animal

Voici les éléments qui permettent d'évaluer le respect du bien-être animal. Tout animal doit :

- *Avoir la possibilité de s'abriter ou d'être rentré en cas de fortes intempéries ;*
- *Disposer d'une surface de repos propre et sèche ;*
- *Avoir accès à l'eau et à la nourriture (même en étant à l'attache) ;*
- *Avoir la possibilité de se mouvoir sans entrave (se coucher, se mettre debout, accéder à l'eau et la nourriture) ;*
- *Recevoir les soins vétérinaires appropriés en cas de blessure et maladie.*

Focus sur une bonne alimentation pour les chiens et les chats

Une alimentation adéquate est essentielle pour assurer la qualité de vie et le bien-être de nos animaux. Elle contribue à leur longévité et à la prévention de maladies ou de problèmes de santé.

Leurs besoins alimentaires

- *Chiens : ce sont des omnivores, ce qui signifie qu'ils ont besoin d'une alimentation variée, comprenant des protéines animales, des légumes, des céréales et des graisses.*
- *Chats : les chats sont des carnivores stricts. Ils ont donc principalement besoin de protéines animales pour répondre à leurs besoins nutritionnels.*

Les options de nourriture

- *Croquettes : les croquettes sont une option pratique et économique pour nourrir votre animal. Elles contribuent également à la santé dentaire en réduisant la plaque dentaire. Elles sont faciles à doser et à stocker et elles se conservent longtemps. Cependant, les croquettes manquent d'hydratation, ce qui peut poser problème si votre animal ne boit pas suffisamment d'eau. Attention aux croquettes de mauvaise qualité qui peuvent entraîner des troubles digestifs.*
- *Pâtée : riche en eau, la pâtée aide à maintenir une bonne hydratation et est souvent plus appétissante pour les animaux difficiles. Elle doit se conserver au frigo. Elle est toutefois un peu plus couteuse.*



L'adaptation de l'alimentation en fonction de l'âge et de la condition physique

- Chiots et chatons : ils ont besoin d'une nourriture riche en calories, protéines et graisses pour soutenir leur croissance.
- Adultes et seniors : les adultes doivent avoir une alimentation équilibrée. À partir de 7 ans (selon la race et la taille pour les chiens), les animaux seniors peuvent nécessiter une nourriture plus facile à digérer et avec un apport contrôlé en graisses.
- Animaux en surpoids : il existe des croquettes spéciales pour aider à la gestion du poids.

Les quantités et la fréquence de l'alimentation

Les paquets de croquettes ou de pâtée indiquent les quantités recommandées en fonction du poids de l'animal. Il est important de surveiller régulièrement son poids pour ajuster les quantités et éviter à la fois le surpoids et les carences nutritionnelles.

- Chiots et chatons : plusieurs petits repas par jour.
- Adultes : deux repas par jour.
- Animaux âgés : des repas fractionnés peuvent être bénéfiques.

Les rappels essentiels

- De l'eau fraîche et propre : l'hydratation est essentielle. Les animaux doivent avoir un accès constant à de l'eau.
- Pas de lait pour les chats : bien que l'image du chat buvant du lait soit populaire, de nombreux chats sont intolérants au lactose, ce qui peut provoquer des troubles digestifs tels que des diarrhées.
- Pas de nourriture humaine : les restes de table ne sont pas adaptés à leur alimentation et peuvent leur nuire.
- Attention aux aliments toxiques : certains aliments sont dangereux pour les chiens et les chats. Il est crucial de ne jamais leur en donner. Voici une liste non exhaustive des aliments à éviter : chocolat, raisins et raisins secs, ail, oignon, avocat, viande de porc crue (pour les chiens), fruits à coque, noix de macadamia, œufs crus, os cuits, alcool, café, thé.



UN ANIMAL PERDU ? TROUVÉ OU MALTRAITÉ ? SIGNALEZ-LE !

La commune de Saint-Nicolas a signé une convention avec l'application Animal Search pour offrir à tous ses citoyens l'accès gratuit à la version premium.

ANIMAL SEARCH APP, LA PLATEFORME DE CENTRALISATION DE SIGNALEMENT D'ANIMAUX TROUVÉS ET PERDUS.

Cette application gratuite pour smartphone et Iphone permet de signaler tout animal égaré, blessé ou décédé aperçu sur la voie publique grâce à des photos géolocalisées.

Pour garantir une prise en charge rapide des animaux perdus, cette plateforme de centralisation facilite le contact entre utilisateurs, vétérinaires, refuges et services communaux de voirie proches du lieu où l'animal a été localisé.

La version premium offre de nombreux avantages aux citoyens :

- Notifications d'alertes en cas d'annonces concomitantes (via les numéros de puce, bagues, boucles d'oreilles ...). Elles permettent donc aux utilisateurs de se contacter ;
- Pré-enregistrement de son animal (fiche signalétique et photo) ;
- Le citoyen peut demander à être alerté si un signalement semblable à son animal perdu est encodé dans l'application.



FÊTE DU PRINTEMPS

DIMANCHE 15 JUIN 2025

10h à 18h

REFUGE DE LIEGE

ACTIVITÉS

VISITE LIBRE

CONCOURS

DÉMO BRIGADE CANINE

TOMBOLA

PHOTO(S) AVEC VOTRE ANIMAL

**ANIMATIONS POUR ENFANTS
(GRIMAGE, ATELIER, CHATEAU
GONFLABLE, ...)**

**BAR &
RESTAURATION**



NOSTALGIE

 PLUS D'INFOS SUR L'ÉVÉNEMENT FACEBOOK

SRPA ASBL - RUE BOIS SAINT GILLES 146 - 4420 SAINT-NICOLAS
04 252 96 36 - WWW.SRPA.NET



S.I.V.S.

Le Service d'Inclusion et de Valorisation Sociale des personnes porteuses d'un handicap est un projet soutenu par l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité).

Public cible :

- Personne avec reconnaissance AVIQ qui veulent vivre de manière autonome;
- Personne avec des difficultés importantes d'autonomie et qui souhaite avec l'aide du service développer certaines compétences lui permettant d'atteindre son projet.

Objectifs :

Les objectifs de notre service sont de permettre, au bénéficiaire porteur d'un handicap, de :

- Trouver sur la commune de Saint-Nicolas ou commune avoisinante un lieu de résidence correspondant à leurs besoins (autonomie, sécurité, ...);
- Travailler sur son autonomie ainsi que son maintien;
- S'inscrire durablement et utilement dans des activités de « cohésion sociale » sur sa commune;
- Disposer d'un encadrement et de la mise en place d'un réseau de services d'aide et de soins, de qualité et de proximité;
- Bénéficier d'un réseau de personnes ressources de proximité.

La finalité :

- Fournir une formule de logement adapté aux besoins de la personne;
- Faire participer les bénéficiaires aux différentes activités organisées à proximité de leur lieu de vie.

Que proposons-nous ?

- L'aide à la recherche d'un logement privé à louer ou à acheter, adapté aux besoins de la personne;
- L'aide à l'installation et au maintien dans le logement;
- La création d'un réseau de personnes et/ou services d'aide et de soins autour du bénéficiaire;
- L'intégration du bénéficiaire dans son quartier;
- Un système de location-achat pour le mobilier;
- Des avances pour les cautions locatives et le 1er mois de loyer;
- L'organisation d'activités d'inclusion sociale diversifiées;
- La mise à disposition d'un logement de dépannage;
- L'identification et valorisation des compétences utiles du bénéficiaire

Contact:

Angélique Mattlet, éducatrice spécialisée
Administration communale - Rue de l'Hôtel Communal, 63 - 4420 Saint-Nicolas
Tél. : 04/254.71.27 ou 04/254.20.66 - Fax : 04/254.71.28
Mail : angelique.mattlet@saint-nicolas.be
Uniquement sur rendez-vous

Activités du SIVS :

Les bénéficiaires ont eu l'occasion d'accueillir Infor-Famille pour des animations EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle).

Plusieurs animations sont prévues au cours des prochains mois, dont une sur la prévention incendie par les Pompiers de la Zone 2 IILE-SRI, la sensibilisation sur la gestion des déchets par Intradél et les premiers gestes de secours par la Croix-Rouge...et ce, en plus des activités collectives sur l'autonomie proposées par le SIVS.



Permanences Sociales

Les assistantes sociales reçoivent à raison de 3 fois par semaine sans rendez-vous et se rendent également au domicile des personnes à mobilité réduite pour toutes démarches concernant les pensions, les allocations pour personnes porteuses d'un handicap, les différents avantages sociaux...

Lundi et jeudi de 9h00 à 11h00

Mardi de 14h00 à 16h00

Permanences SPF

Depuis peu, le Service Social du SPF Sécurité Sociale (Direction Générale Personnes Handicapées), en collaboration avec le Service Social Communal, organise des permanences afin d'informer les personnes présentant un handicap et leurs proches sur leurs droits (aides qui peuvent être octroyées, renseignements administratifs, interventions financières, questions précises sur leur dossier...).

Les permanences se tiennent à l'Administration Communale (3^{ème} étage) les 2^{èmes} mardis du mois de 9h00 à 11h30.

Pour tout renseignement : 04/254.20.66

Inauguration de nouveau véhicule du Service Social

Le 20 novembre dernier, l'Administration Communale a inauguré un nouveau véhicule sponsorisé par les commerçants par l'intermédiaire de la Société Visiocom.

Il est principalement destiné à assurer l'accompagnement des personnes porteuses de handicap dans le projet d'Insertion et de Valorisation Sociale.

Nous tenons à remercier les commerçants qui ont permis au service social de réaliser ce projet afin de répondre au mieux aux besoins de nos bénéficiaires et deviennent des acteurs directs dans la dynamique communale en matière sociale.

Il s'agit de :

- Carrosserie Fransen
- Infirmière Sophie Burlet
- Meubles My Way
- Boucherie halal
- Delimeat
- Esthetic House
- GMB Carrosserie
- Ayhan Market Besir
- L'Intermarché de Burenville
- Funérailles Simon fils
- Schmidt cuisines Rocourt
- Assurfin Liège Mercier
- L'Envie d'une Pâtisserie
- L'Athénée Royal Paul Brusson de Montegnée
- Palace d'Or



Taxi Social

Depuis quelques années, notre service social possède un véhicule adapté aux PMR et permet la prise en charge de quatre passagers et de deux chaises roulantes.

Ce transport est destiné aux personnes pensionnées et/ou handicapées en priorité pour les rendez-vous médicaux (médecin, kiné, examen médical...).

Le Taxi Social assure également les déplacements pour d'autres nécessités de la vie quotidienne telles que les courses ou encore les démarches administratives.

Renseignements et prises de rendez-vous : 04/254.71.95



Après-midi dansantes pour les pensionnés

Depuis quelque mois, le service Social a repris les après-midi dansantes pour les personnes pensionnées.

Ces activités, se déroulent les 4^{èmes} jeudis du mois et remportent un énorme succès.

L'animation musicale est assurée par Alain Music

Une pâtisserie et une tasse de café sont comprises dans le prix de l'entrée qui est de 4,00 €.

Les bénévoles ou personnes pensionnées de la commune qui souhaiteraient nous rejoindre dans l'organisation sont les bienvenus pour assurer le meilleur service à un public grandissant.

Congratulations à la centenaire

C'est avec grand plaisir que nous avons eu l'honneur de rendre visite à Madame Perez Maria.

Cette charmante dame née le 18 janvier 1925 à Bilbao en Espagne est arrivée en Belgique, à Montegnée en 1937.

Elle s'est mariée avec Alexandre en 1946 et le couple a rapidement fondé une belle famille.



Après une carrière notamment au sein de notre Administration Communale, elle a profité de nombreux moments avec son amie pour aller se balader en ville et boire un petit café avant de décider qu'il était temps pour elle d'aller en maison de repos.

Maria vit donc une retraite paisible à la Résidence Springuel, entourée de sa fille, de ses 5 petits-enfants et de ses 8 arrière petits-enfants qui lui rendent régulièrement visite.

Nous lui souhaitons la continuité d'une douce vie.

Les Conférences Santé

Le Service Social communal et de la Santé organisent des conférences tous les 3 à 4 mois en fonction des autres événements programmés. Celles-ci durent en moyenne 2 heures et se clôturent par un goûter qui est offert.

Lors des dernières conférences, différents thèmes ont été abordés tels que les alternatives naturelles aux maux du quotidien, le soutien aux proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, les gestes et les produits à adopter pour un nettoyage sain et écologique et la dernière en date portait sur l'arthrose et l'importance de garder une activité physique.

La prochaine conférence qui aura lieu le 19 juin prochain est intitulée « Les perturbateurs endocriniens, qui sont-ils et comment les éviter ? »

Les conférences sont annoncées sur la page Facebook de l'Administration Communale et par affichage.

Les inscriptions, obligatoires, se font par téléphone au 04/254.71.95.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ALORS, ON DANSE LES PENSIONNÉS ?

ORGANISÉ PAR LE SERVICE SOCIAL
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-NICOLAS

Animation par
Alain Music

Inscriptions et renseignements
→ 04 254 20 66

DATE : Les jeudis 23/01-27/02-27/03-24/04- 22/05-26/06-23/10 et 27/11
P.A.F. : 4€ incluant un goûter et le café
HEURE : dès 14h00 jusqu'à 18h00
LIEU : Salle culturelle de Tilleul Rue Ferdinand Nicolay 661 4420 Saint-Nicolas

BAPTISTE RESPONSABLE: ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-NICOLAS - RUE DE L'HÔTEL COMMUNAL, 4420 SAINT-NICOLAS



SERVICE DES SPORTS

LE SERVICE DES SPORTS PROPOSE DES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE POUR LES SENIORS

A Montegnée : Hall Omnisports de la rue Pasteur.

Tous les mercredis **de 10h00 à 11h00.**

A Montegnée : Salle de fitness rue Paul Janson.

Tous les mardis et les vendredis de **10h30 à 11h45**

Venez nombreux participer à ce programme de gymnastique adaptée, dispensé par un professeur d'éducation physique.

Renseignements : Service des Sports : 04/254.71.39.

VACANCES SPORTIVES

Participez aux vacances sportives organisées par le service des Sports. Chaque année, les vacances sportives accueillent plus de 150 enfants par session !



Dès 3 ans, et répartis par groupe d'âge, les participants partent à la découverte d'une série d'activités sportives diversifiées. A côté des classiques comme le basket, le hand-ball, la psychomotricité ou la natation, on trouve des sports plus inhabituels comme le tennis, l'unihoc, l'escalade, le tchoukball, le kinball ou le V.T.T. et le ski de fond en saison.

Lors de chaque stage, le dernier jour, un petit déjeuner et un souvenir sont offerts à tous les participants.

Les prochaines vacances sportives auront lieu :

- **Printemps 2025 : du 28/04 au 02/05**
- **Juillet 2025 : du 07/07 au 11/07**
- **Août 2025 : du 04/08 au 08/08**

LES CENTRES DE PLEIN AIR

Durant les périodes de vacances estivales, le service des sports organisera des centres de plein air (plaines de jeux).

Deux sites accueilleront les enfants selon leur âge, dans les installations de l'école primaire de la Coopération (6 à 12 ans) et de l'école maternelle de la Coopération (3 à 5 ans).

Ils fonctionneront de 9h30 à 16h30, avec des garderies dès 8h00 pour le matin et jusque 17h00 pour l'après-midi.

Des activités diversifiées et ludiques seront proposées, notamment le projet

« à la ferme pédagogique » et des journées d'animations comme par exemple « les abeilles » et les « poules ».

On citera également parmi les activités, des excursions au Monde Sauvage, à la ferme pédagogique, au préhistomuseum Ramioul, au mont Mosan, Forestia, à la Maison des Terrils et une sortie piscine hebdomadaire.

Les prochaines Plaines de jeux auront lieu au printemps **du 28 avril au 9 mai 2025** et en été **du 7 juillet au 22 août 2025.**





Lors de l'inscription, la participation aux frais sera de 10,00 €. Une collation sera distribuée à chaque enfant tous les jours.

POUR VOS PETITES RÉCEPTIONS :

La salle de Buraufosse, située rue du Stade à Tilleur, est prévue pour 90 personnes assises. Elle est équipée d'une cuisine professionnelle électrique, frigos, congélateur, micro-onde, fours électriques et d'un bar avec pompes à bière.

Prix de la location: 300 €

Renseignements : Service des Sports 04/254.71.39



Salle « Cop » rue du Stade à Tilleur

SPORTISSIMO

Journée désormais incontournable, Sportissimo aura lieu **le dimanche 1^{er} juin, de 12h00 à 18h00**.

La plaine extérieure du hall Pasteur accueillera de nombreux châteaux gonflables pour petits et grands (circuit de go-kart, pyramide, safari...), du grimage, magiciens, sculpteur de ballon et les balades à poney. Nous assisterons à des démonstrations de G.R.S., d'arts martiaux, de gymnastique et de kick boxing.

Une petite restauration sera proposée par le Comité de quartier du Pansy.

De nombreuses initiations sportives seront proposées à l'intérieur du hall omnisports (kick boxing, judo, ju-jitsu, escalade, tennis de table, gymnastique rythmique sportive, gymnastique sportive, les "Minibulles" psychomotricité ...).



JE MARCHE POUR MA FORME

La session printemps 2025 de JE MARCHE POUR MA FORME à Saint-Nicolas a débuté ce lundi 03 mars avec plus de 120 participants

Le programme s'adresse à des marcheurs et à des personnes peu ou pas sportives souhaitant améliorer leur forme physique.

Les séances sont dispensées 2 fois par semaine (les lundis et mercredis, à 19h, au départ du site du Bonnet).

Les séances durent plus ou moins 1h30.

Encadrés de coachs brevetés, les participants parcourent les rues de Saint-Nicolas en découvrant, pour la plupart, des passages et sentiers méconnus.

C'est reparti pour 12 semaines de marche tous les lundis et mercredis à 19h00 sur le site du Bonnet dans un premier temps et par la suite, départs de la Maison des Terrils, Cointe ou la place des Marronniers...

Au terme des 12 semaines d'entraînement, notre service des sports organise un passage de brevet avec la remise d'un diplôme suivi d'un verre de l'amitié et d'un repas convivial



JE COURS POUR MA FORME



La session printemps 2025 de "JE COURS POUR MA FORME" à Saint-Nicolas a débuté ce mardi 04 mars.

Une nouveauté durant cette session, deux niveaux (0-5 km et 5-10 km) et un niveau intermédiaire (7-12km).

Le programme de l'Asbl Sport et Santé en collaboration avec Zatopek magazine, est donc accessible à toutes les personnes qui souhaitent découvrir ou maîtriser davantage les bienfaits de la course à pied.

L'activité est encadrée par des coachs dynamiques et brevetés.

Les principaux objectifs du programme sont la santé et la convivialité.

Au terme des 12 semaines d'entraînement, notre service des sports organise un passage de brevet avec la remise d'un diplôme suivi d'un verre de l'amitié et d'un repas convivial.



optique.actuel 

Pour mieux voir en beauté

Claudine Mathieu
Gérante

Tél & Fax | +32 4 247 13 63
claudine@optique-actuel.be
www.optique-actuel.be

Rue de la Résistance 9, 4420 Montegnée

Heures d'ouvertures
Du mardi au vendredi
de 9h30 à 12h15
et de 13h30 à 17h30
Fermé le samedi à 16h00
Fermé le lundi



Loredana Travel SRL

Agence de voyages

Loredana & Gio
Place Émile Vandervelde, 53c
4420 Montegnée
Tél. : 04/367.03.46
lordanatravel2@avitour.travel

Revendeur RTK TRAVEL et LUXAIRTOURS

« 30 ANS D'EXPERIENCE »



Audrey Hofman
Échevine



« C'EST DU BELGE !!! » À L'ÉCOLE DES BOTRESSES

La Belgique... Quel tout petit pays... un jeune pays, aussi, comparé à ses voisins. Mais elle possède une

telles richesses, un tel patrimoine, une telle diversité, un sacré sens de la fête et beaucoup d'autodérision...

Toutes ces qualités furent mises en avant



Ils ont emmené les spectateurs dans un véritable périple musical, au travers de nos gloires nationales comme Sandra Kim, le Grand Jojo, Jacques Brel, Angèle ou Stromae...

Ils ont conclu ce magnifique spectacle par un chant collectif dédié à Saint Nicolas, en wallon de surcroît !

Ce qui a été particulièrement efficace car le Grand Saint est venu à leur rencontre. Mais il n'était pas le seul... En effet, Monsieur Didier Boclainville, interprète de la chanson « Dj'a rêcontré Sint Nicolèy » est venu assister à la prestation de nos élèves et est gentiment monté sur scène, à leurs côtés, pour les accompagner dans ce qui fut une magnifique conclusion à ce très beau spectacle !

par les enfants de l'école des Botresses lors de leur spectacle, « C'est du Belge », qui eut lieu le jeudi 5 décembre à la Salle des Fêtes de Montegnée.



GOÛTER DE NOËL DE L'ÉCOLE EMILE JEANNE

Le vendredi 13 décembre 2024, l'école Emile Jeanne a organisé un goûter de Noël.



A cette occasion, un chocolat chaud a été offert à tous les élèves de l'école.

Crêpes, spéculoos, sablés, vins chauds et autres douceurs de fin d'année ont permis aux parents et aux enfants de profiter d'un moment gourmand.

Un coin photo était disponible avec un superbe décor de Noël préparé par les enseignants.

Les élèves et les instituteurs ont mis la main à la pâte pour décorer les couloirs et les classes.

Les élèves de 1^{ère} et de 2^{ème} années primaires ont interprété des chants de Noël devant un public conquis par leur prestation.

N'oublions pas non plus la présence du Père Noël qui n'a pas manqué d'écouter les petits et les grands enfants sages. ;-)

L'équipe éducative tient à remercier chaleureusement les parents

d'élèves pour leur présence et leur contribution à la réussite de cet événement. Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 13 juin pour la traditionnelle fancy-fair. Ecole de l'Espérance

ECOLE DE L'ESPÉRANCE

Pour la deuxième année consécutive, les élèves de 3^{ème} maternelle ont passé une nuit à l'école.

Ils ont pu créer de nouveaux liens entre eux et avec l'équipe éducative.

Une soirée remplie d'animations : chants, danses, lectures, dessins animés, beaucoup de petits plaisirs qui ont mis des étoiles dans les yeux de nos petits élèves. Cette aventure s'est terminée par un petit déjeuner... Nous revivrons l'expérience l'année prochaine.



Depuis deux ans l'école de l'Espérance mène des activités à l'extérieur dans le cadre du projet de l'école du dehors. Des activités sont mises en place de la 2^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire aux jardins partagés sur le site du Bonnet et sur le site du Terril de l'Espérance. En novembre 2024, des arbres fruitiers ont été plantés dans l'établissement.



IVOZELEC

S.A.

**MATÉRIEL ÉLECTRIQUE
VENTE EN GROS
ET AUX PARTICULIERS**

Heures d'ouverture
du lundi au vendredi 8h à 12h et de 13h à 17h30
Le samedi 8h30 à 12h

91, Chaussée d'Ivoz - 4400 IVOZ-RAMET
Tél. : 04.336.69.27 / Fax : 04.336.99.07



VAN BELLE

Animation « sécurité routière »:

Le mardi 17 décembre 2024, les classes de la 3^{ème} année maternelle et la 2^{ème} année primaire ont pu participer à un animation « sécurité routière ».

Les élèves ont pu acquérir des automatismes lorsqu'ils sont piétons.

L'animateur leur a appris quelques gestes « barrières » à utiliser lorsqu'ils sont dans la rue pour être prudents au quotidien.



Classes vertes à Gouvry:



Durant 3 jours, en janvier, nos élèves de M3 et de P2 sont partis en classes vertes au C.D.P.A. de Gouvry. Des activités diverses dans la nature étaient au rendez-vous. Nous avons pu participer à un spectacle de rapaces.

Nos élèves ont pu être photographiés avec une chouette au bras. Nous étions servis comme des princes à la cantine.

Les cuisinières nous préparaient un bon gouter lors de nos sorties.

Quel séjour agréable ! Nous réitérons cette expérience l'année prochaine pour de nouvelles aventures

Une Nuit Magique en attendant Saint Nicolas





Le 5 décembre dernier, une quarantaine d'élèves de 2^{ème} et 3^{ème} années maternelles ainsi que de 1^{ère} et 2^{ème} années primaires ont vécu une aventure inoubliable lors d'une nuitée organisée à l'école Van Belle.

Excités et impatients, les enfants ont partagé une soirée riche en découvertes, en rires avant de s'endormir, la tête remplie de rêves. Mais la surprise la plus attendue était encore à venir ! Au matin du 6 décembre, un invité spécial est venu les réveiller : Saint Nicolas en personne ! Sous les regards émerveillés et les sourires radieux, le Grand Saint a distribué friandises et cadeaux aux enfants, qui n'en croyaient pas leurs yeux. Cette nuitée restera gravée dans la mémoire des petits comme un moment féerique, alliant convivialité, magie et traditions.

8,90 €
Le plat

1,20 €
La soupe

Le Lagon Bleu

Livraison de repas à domicile

Depuis **30 ans**, la **qualité** et la **sécurité** constituent les piliers du contrat de **confiance**.

Nos menus sont élaborés sous les conseils d'une **diététicienne-nutritionniste** pour garantir tant un équilibre nutritionnel qu'un plaisir gustatif.

Le menu consiste en **une variété de plats** qui changent tous les mois.
Nous adaptons les repas en fonction de vos envies et de votre **régime alimentaire**.

Le choix de nos fournisseurs se dirige principalement vers les **locaux**, les **régionaux**.
Le **circuit court** est également adapté lors des achats par notre service administratif.

10 rue du Progrès,
4821 Andrimont
Belgique
Tél. : 087/44.52.93
info@lelagonbleu.be
www.lelagonbleu.be

Notre service est plus qu'une livraison,
c'est un rendez-vous.



SAINT-LAMBERT

Noël ensemble à Saint-Lambert

Le 20 décembre, les enfants et les enseignants de l'école Saint-Lambert se sont rassemblés



dans la cour afin de célébrer la merveilleuse fête de Noël dans la joie, la bonne humeur, l'amour et la paix.

Chaque élève a accroché une boule réalisée par ses soins et annotée d'un mot, d'une valeur ou d'un dessin

personnalisé sur le thème.

Ensuite, les parents des élèves de maternelle ont eu la chance d'assister à une chorale avec des chants tantôt de Noël, tantôt plus religieux. En effet, durant les jours précédents, les élèves avaient répété des chorégraphies et mémorisé des chansons pour préparer ce petit concert.

Et pour terminer cette journée en beauté, nous avons dégusté des pâtisseries que les parents bien sympathiques et généreux avaient préparé ou acheté. Quel plaisir de goûter ces petites douceurs variées et de toutes origines.

C'est dans ces moment-là que nous nous rendons compte de la richesse d'être dans une école multiculturelle où, malgré les différentes religions, Noël peut être fêté dignement et dans le respect.



SAINT-DOMINIQUE

des parents à l'école maternelle

Tous les quinze jours, les classes de 2^{ème} et 3^{ème} maternelles ouvrent leurs portes aux parents souhaitant participer à des moments ludiques avec les enfants. Ces derniers peuvent ainsi prendre part à un jeu de société, animé par un parent volontaire et proposé par l'enseignante.

Cette initiative présente de nombreux avantages :

- Pour les parents : une immersion dans le quotidien de la classe, l'observation du comportement de leur enfant en milieu scolaire, une meilleure compréhension du rôle du jeu dans les apprentissages, etc.
- Pour les enfants : l'occasion de jouer avec des adultes autres que leur enseignante, la fierté de montrer leurs compétences et la joie de voir leurs parents dans l'environnement scolaire.

Ces échanges permettent également de renforcer les liens entre l'école et les familles.

D'autres activités sont organisées où parents et grands-parents partagent leurs connaissances avec les enfants, comme une recette de cuisine, une chanson, ou tout autre savoir-faire.

Envie de nous rejoindre ? Ecole Saint-Dominique – 04/2260241 – direction@stdo.be

AURÉLIE LESZCZYNSKI

GREGORY GAGLIARDO

IBRAHIM OUCHEM

**PEB OFFERT
EN CAS DE VENTE**

ACHAT - VENTE - LOCATION

NOS DERNIERS BIENS VENDUS :

ENCORE
VENDU



RUE VOIE DES VAUX 235 // 4420 MONTEGNÉE

ENCORE
VENDU



RUE HARKAY 535 // FLÉMALLE

ENCORE
VENDU



RUE DU VILLAGE 115 // ROCOURT

NOUS CHERCHONS D'AUTRES
BIENS À VENDRE

TÉL : 0489 84 99 99



IGG immobilier



igg_immobilier

www.igg.immo

IGG IMMO SRL AGENCE AGRÉE IPI 509884



LE COMMERCE LOCAL

Le service ambitionne, à l'aube de cette nouvelle mandature, de remettre en lumière le "Made in 4420" et valoriser nos acteurs locaux. Nos commerces, nos entrepreneurs et nos indépendants sont le cœur battant de notre commune. Ils contribuent à son dynamisme, à son attractivité et à la richesse de notre cadre de vie.

Concrètement, nous souhaitons leur offrir plus de visibilité et de soutien en exploitant notamment plusieurs canaux de communication : notre page Facebook communale, le bulletin communal et les événements dédiés à la promotion du commerce local. Notre mission est de leur donner les moyens de se faire connaître et d'encourager nos habitants à consommer local.

Soutenir nos commerces et nos entrepreneurs, c'est renforcer l'économie locale, l'emploi et la convivialité au sein de notre commune. Ensemble, faisons vivre et grandir le 4420 !

Le service reste à votre écoute et se tient à votre disposition pour toute initiative qui pourrait contribuer à cet objectif commun.

L'ADMINISTRATION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Missions

- Gestion de l'application de la loi sur le repos hebdomadaire des commerçants et heures de fermeture des commerces.
- Organisation des fêtes foraines sur le territoire communal.
- Gestion des demandes d'occupation du domaine public par les commerçants.
- Gestion de l'application de la législation régissant la signalisation des établissements d'utilité publique et des entreprises sur la voirie communale.
- Aide aux commerçants : conseils et informations d'ordre général pour la création d'entreprise ou de commerce.
- Aides diverses en vue de la valorisation du commerce local (soutien aux associations de commerçant, participation aux organisations de manifestations à caractère commercial, braderies, brocantes, marches gourmandes, marchés de Noël etc.)
- Relations et coordination avec le Registre de Commerce, la Chambre des Métiers et Négoces, l'Administration de l'Inspection des Affaires économiques, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Liège.
- Gestion de toutes les autorisations et demandes introduites par les indépendants et Professions libérales.

Modalités

Les commerçants et forains prennent contact avec le service pour mettre au point l'application pratique des règlements en la matière.

Contact :

SWITTEN Laurence Responsable / NULENS Stéphanie Employée d'administration

IMPORTANT

Pour chaque nouvelle ouverture de commerce, le futur commerçant doit absolument passer par le service du commerce local. Il en va de son intérêt afin d'être en ordre avec les différents documents de mise en conformité.

Le service du commerce local organise également une ouverture officielle dont la publicité est diffusée gratuitement une fois dans le bulletin communal.

Afin de remettre à jour nos listings, nous demandons aux commerçants de prendre contact avec notre service au 04/252.98.90

PRIME AUX NOUVEAUX COMMERCES

LA COMMUNE DE SAINT-NICOLAS OFFRE UNE PRIME POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU COMMERCE SUR SON TERRITOIRE !

Afin d'encourager le développement du commerce de première nécessité et de qualité en apportant un soutien financier aux nouveaux commerçants ainsi qu'aux artisans, la commune de Saint-Nicolas propose une prime pour l'installation d'un nouveau commerce sur son territoire !

Ce soutien a pour objectif d'aider artisans et commerçants à lancer leur activité ainsi que de dynamiser et accroître l'attractivité commerciale à Saint-Nicolas en y encourageant les commerces de proximité et la mixité de l'offre commerciale.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site communal : www.saint-nicolas.be

NOUVEAUX COMMERCES

Besoin de vous faciliter la vie ?

« **AU BON PLI** » vous propose ses services de blanchisserie !

Soucieux de vous garantir un service de qualité et des résultats irréprochables, cette petite entreprise familiale met tout en œuvre pour que votre linge soit collecté, lavé, repassé et livré dans les plus brefs délais.

Un véritable service sur mesure avec du matériel ultra performant et beaucoup de savoir-faire !!!!

Votre repassage à partir de 5.50 €/kg.

Un petit cadeau vous sera offert lors de votre premier passage !

Rue Ferdinand Nicolay 474 – 4420 Saint-Nicolas.

Téléphone : 0472/49.84 .39.

Horaires :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 09h00 – 18h00

Mardi : 13h00 – 18h00 / Samedi : 10h00 -13h00 / Fermé le dimanche

« **KARA MARKET** », cette petite superette qui offre aux habitants du quartier un accès rapide et pratique à une large gamme de produits :

Fruits et légumes frais, pain croustillant, boissons et produits alimentaires du quotidien...

Pouvoir acheter l'essentiel à quelques pas de chez soi est un véritable confort mais c'est aussi une manière de soutenir l'économie locale. Préserver un commerce de proximité est indispensable à la vie du quartier !

Alors besoin de quelques courses ? Privilégier votre petit commerce local... Une démarche simple qui fait toute la différence !

Rue Horloz 11/001 – 4420 Saint-Nicolas

Téléphone : 0479/35.56.22.

Horaires :

Du mardi au dimanche de 08 :00 à 20

Fermé le lundi



MARCHÉ DE SAINT-NICOLAS

Le rendez-vous authentique et convivial du mercredi matin.

Dans un monde où tout va de plus en plus vite, où les grandes surfaces et les achats en ligne dominent, il existe encore des endroits où le temps semble suspendu, où l'on privilégie la qualité, l'authenticité et la convivialité.

Chaque semaine, notre marché local ouvre ses portes pour vous offrir une expérience unique, loin des circuits de distribution classiques. Venez à la rencontre de producteurs passionnés, d'artisans talentueux et de commerçants engagés, qui mettent à l'honneur le savoir-faire. Fruits et légumes de saison, pains artisanaux, fromages affinés,



viandes, poissons, vêtements, sacs, produits cosmétiques ... bref tout est sélectionné avec soin.

Se rendre au marché, c'est bien plus qu'une simple corvée de courses : c'est un moment de partage et de plaisir. Dégustations, animations, échanges avec les exposants, tout est fait pour que vous passiez un moment agréable, seul, entre amis ou en famille.

Donc que vous soyez un habitué ou un simple curieux, nous vous invitons à découvrir ou redécouvrir le charme de notre marché local. Prenez le temps de flâner entre les étals, d'échanger avec les commerçants et de profiter de cette atmosphère unique qui fait la richesse de notre commune.

Où ? Rue de la Coopération – 4420 Saint-Nicolas

Quand ? Le mercredi matin

Ne manquez pas cette occasion de vous reconnecter à l'essentiel et de consommer autrement ! Venez nombreux et faites de notre marché un lieu de vie incontournable.

À très bientôt sur notre marché local !

PROGRAMME 2025 (A confirmer)

Du 09 au 12 mai 2025 : Fête Foraine Tilleur

Le 18 mai 2025 : Brocante

Les 14 et 15 juin 2025 : Fête des Commerçants

Le 14 septembre 2025 : 4^{ème} Marche Gourmande

Du 11 décembre au 14 décembre 2025 : Marché de Noël

RETROSPECTIVE

15^{ème} édition du Marché de Noël

Un moment très festif et familial ...

Du 12 au 15 décembre dernier le service du développement économique organisait sa 15^{ème} édition du Marché de Noël sur le site de la Maison des Terrils.

Durant ces 4 jours, nos commerçants vous ont proposé de délicieux produits de bouche, des bières de Noël, du vin chaud, des cocktails et beaucoup d'autres choses, le tout dans une ambiance chaleureuse.

Nous sommes particulièrement fiers cette année de vous avoir proposé chaque soir une très belle affiche, ainsi que notre « Après-midi famille » du dimanche durant laquelle vous avez pu rejoindre le site en petit train afin de rencontrer vos personnages Disney préférés, le Père Noël ainsi qu'un sculpteur de ballons et une grimeuse. Un moment magique pour les petits comme pour les grands...

**Nous vous disons d'ores et déjà à l'année prochaine !
Nous tenons à remercier le Comité de Quartier du Pansy, qui
répond présent à chacune de nos activités.**





Le Service Communal de l'Emploi en collaboration avec
La Mirel ASBL et le Plan de Cohésion Sociale



ESPACE EMPLOI

Rédaction de CV
Lettre de motivation
Coaching individuel

Aide à la recherche d'emploi
Aide à la recherche de formation
Orientation / Réorientation
professionnelle

CONTACTS & RDV

Administration communale de Saint-Nicolas - Rue de l'Hôtel Communal 63 4420 Saint-Nicolas
3ème étage

Uniquement sur rendez-vous

Françoise **CLAESSENS**

0495/94.80.90

espace.emploi@saint-nicolas.be

Demandeurs d'emploi.
Plus de 25ans.

Jonathan **OLIVIERI**

0470/60.51.89

jonathan.olivieri@saint-nicolas.be

Public 18/25
« NEETS »
(Jeune sans emploi, sans formation, plus
aux études).

Avec le soutien financier de la Wallonie

Nicolas **FAUCONNIER**

0472/08.47.97

nicolas.fauconnier@mirelasbl.be

Conditions MIREL
Maximum d'études CESI
(secondaires inférieures)
Maximum d'études CESS
(secondaires supérieures).
Demandeurs d'emploi possédant
24 mois d'inactivité durant les
derniers 36 mois





COLLABORATION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-NICOLAS ET LIÈGE-ÉNERGIE ASBL

Un soutien renforcé pour les citoyens dans leurs démarches de rénovation énergétique

La commune de Saint-Nicolas a récemment mis en place une permanence pour renseigner les citoyens sur les différentes aides à la rénovation énergétique (primes, prêts, ...). Une prime communale s'ajoute à la prime de la Région Wallonne depuis avril 2024. Une collaboration avec l'association Liège-Energie vient renforcer ce panel d'aides.

Une aide précieuse pour les citoyens

Les démarches administratives liées aux primes à la rénovation et aux prêts publics (Rénoprêt, Rénopack) peuvent souvent s'avérer complexes et décourageantes. Afin d'accompagner les Saint-Clausiens dans leurs efforts pour rendre leur logement plus écologique et performant, la commune a décidé de s'associer avec Liège-Energie asbl, un acteur associatif local reconnu dans le secteur de l'énergie. Ce partenariat vise à simplifier l'accès aux aides financières disponibles et à soutenir les habitants dans leurs projets de rénovation, avec un accent particulier sur l'efficacité énergétique.

Cette collaboration se matérialise par la mise en place d'un service de proximité qui permettra aux citoyens de bénéficier de conseils personnalisés, d'une assistance pour remplir les formulaires nécessaires et de l'accompagnement dans la recherche des meilleures solutions financières pour leurs travaux.

Primes à la rénovation et prêts : un accès facilité

Les primes et prêts à la rénovation énergétique sont des leviers essentiels pour encourager la transition énergétique et permettre aux ménages de réduire leur consommation d'énergie. Toutefois, beaucoup de citoyens hésitent à se lancer en raison de la complexité des démarches administratives.

Dans ce contexte, le partenariat entre Saint-Nicolas et Liège-Energie asbl vise à simplifier ces démarches. Les habitants de la commune pourront bénéficier de l'expertise des conseillers de Liège-Energie asbl pour comprendre les critères d'éligibilité, les démarches à suivre et les documents à fournir. De plus, un accompagnement pourra être proposé pour ceux qui souhaitent accéder à des prêts à taux avantageux pour financer leurs travaux.

Nouvelles conditions pour les primes de la Région Wallonne

Depuis le 14 février 2025, le montant des primes a été diminué de 60 %. Des dispositions transitoires ont été mises en place pour les citoyens qui avaient déjà entamé les démarches. Il reste toutefois intéressant de profiter des aides de la Région Wallonne.

Une démarche éco-responsable

L'objectif de cette initiative ne se limite pas à aider les habitants à obtenir des primes ou des prêts, mais s'inscrit également dans une démarche éco-responsable à long terme. En facilitant l'accès à ces aides, la commune espère contribuer à la rénovation énergétique du parc immobilier et à la réduction de l'empreinte carbone. L'objectif est donc de concrétiser un maximum de projets de rénovation énergétique, d'un projet de mise en conformité du gaz et de l'électricité, jusqu'à la rénovation complète d'un logement via l'isolation des toitures.

Les avantages pour les Saint-Clausiens

- **Simplification des démarches** : les citoyens peuvent bénéficier d'une aide personnalisée pour naviguer dans le processus de demande de primes et de prêts.
- **Réduction des coûts de rénovation** : les primes à la rénovation et les prêts à taux réduits peuvent rendre plus accessible la réalisation des travaux. Les prêts peuvent rendre finançable la réalisation des travaux et les primes peuvent venir alléger le coût final après leur réalisation.

- **Gain en performance énergétique** : les travaux réalisés permettront de réduire la consommation d'énergie, contribuant ainsi à des économies substantielles sur le long terme.
- **L'accès aux permanences est totalement gratuit.**

En pratique, Liège-Energie asbl propose lors des rendez-vous :

- D'analyser le projet de rénovation du citoyen, à travers les aides financières de la Wallonie ;
- De présenter les primes habitations de la Wallonie ;
- De présenter les prêts à taux réduits de la SWCS et du FLW (Rénoprêt, Rénopack) ;
- D'analyser des devis ;
- D'analyser un audit logement ;
- D'orienter vers les dispositifs d'accompagnement spécifique (Guichet Energie, SWCS, FLW, SPW, ...).

Un modèle à suivre

En offrant une assistance concrète et personnalisée, ce partenariat démontre que la coopération entre les autorités locales et les acteurs du secteur de l'énergie est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques et aider les citoyens à mieux vivre dans des logements plus durables.

La commune de Saint-Nicolas et Liège-Energie asbl montrent ainsi la voie d'une transition énergétique réussie, portée par un accompagnement de proximité et des solutions financières adaptées.

Ensemble vers un avenir plus durable

Cette collaboration représente un modèle axé sur l'écoute, l'accompagnement et la sensibilisation. En facilitant l'accès aux aides financières et en offrant un support constant, elle permet à de nombreux citoyens de se lancer dans des travaux de rénovation qui améliorent non seulement leur habitat mais aussi la collectivité dans son ensemble.

Déjà un projet concret ? Complétez notre formulaire de demande d'accompagnement :

Accompagnement de Liège-Energie | Plateforme Liège-Energie asbl

Ancien Hôtel Communal de Montegnée – Rue des Botresses, 2 – 4420 Saint-Nicolas



VOTRE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, NOTRE PRIORITÉ !

Vous avez un projet de rénovation qui implique des travaux de diverses natures ?

Vous souhaitez améliorer la performance énergétique de votre habitation, économiser de l'énergie ?

Votre logement connaît des problèmes de salubrité et vous voulez les solutionner ?

Vous souhaitez bénéficier des primes Habitation et/ou des prêts de la Wallonie ?

RENDEZ-VOUS À NOS PERMANENCES 2025 À SAINT-NICOLAS !

Quand ?

Les vendredis entre 09 h 30 et 12 h 30 :

Les vendredis 25 avril, 23 mai, 20 juin, 18 juillet, 22 août, 19 septembre, 10 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2025.

Où ?

**Ancien Hôtel communal de Montegnée
Rue des Botresses, 2 – 4420 Saint-Nicolas**

**Sophie Brocteur
Conseillère en logement**



RÉSERVATION OBLIGATOIRE :

Par courriel, via info@liegeenergie.be

Par téléphone au 0800/82.425 (numéro gratuit)

(en cas d'absence, messagerie. A préciser : Nom, Prénom, Téléphone, Email)



LE SERVICE DES SÉPULTURES

INFORMATION IMPORTANTE

Depuis ce 1^{er} février 2025, les cimetières de la commune de Saint-Nicolas sont fermés la nuit. Nous avons ajusté l'horaire afin de permettre aux citoyens de se rendre au cimetière plus longtemps. Cette mesure répond à une demande insistante des citoyens, et a pour objectif d'assurer une meilleure protection contre le vol et le vandalisme aux sépultures familiales.

Horaire d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. Le week-end et les jours fériés de 9h à 17h.

LES RÉALISATIONS DU DERNIER QUADRIMESTRE 2024

L'année 2024 fut riche en réalisations. Nous sommes heureux de vous présenter plusieurs projets dont la réalisation touche à sa fin.

1. Métamorphose : la parcelle aux étoiles du cimetière de Montegnée.



Les parcelles des étoiles sont réservées aux foetus décédés entre le 106^{ème} et le 180^{ème} jour de grossesse, à un moment où ils ne disposent pas encore d'existence légale. Elles sont également ouvertes aux enfants décédés après le 181^{ème} jour de grossesse et avant l'âge de douze ans.

Cette définition sommaire ne tient pas compte de la douleur profonde de perdre un enfant, peu importe son temps de vie au sein de sa famille. Il nous semblait indispensable de ramener un peu de lumière dans ces endroits de recueillement. En tenant compte d'un budget serré, les fossoyeurs sont parvenus à éclairer la parcelle du cimetière de Montegnée. Il y a quelques mois, alors encore une simple dalle en béton, elle est devenue un endroit plus lumineux, respectueux de ces petits soleils disparus trop tôt.



2. Agrandissement du cimetière de Tilleur

Le projet "Phoenix" est désormais terminé. Nous priorisons encore les inhumations dans la partie avant du cimetière. Mais grâce à cet agrandissement, nous pouvons prévoir de futures inhumations dans ce lieu.

3. Pose de columbarium au cimetière de Tilleur

A la suite des tours pouvant accueillir deux urnes par emplacement, nous avons prévu une deuxième phase. L'entrée sera complètement dédiée aux urnes funéraires.



4. Pose d'une nouvelle barrière placée à l'entrée du cimetière Pasteur bas

Le suivi des projets annoncés

Certains projets sont finalisés, d'autres sont en cours de réalisation. A savoir :

1. Placer des caméras dans nos cimetières.
3. Poser une nouvelle barrière au cimetière de Montegnée, entrée rue Pasteur.
4. Créer ou rénover les 4 aires de dispersions.
7. Rénover les bacs à déchets.
9. Exhumer en nombre les tombes à l'abandon dans le but de redynamiser les espaces abandonnés (première phase effectuée en février et mars 2025).

Jour après jour, nous progressons avec sérieux et efficacité dans la réalisation des travaux qui nous sont assignés. Nous remercions les collègues fossoyeurs pour leur professionnalisme et l'énergie qu'ils déploient alors que la météo hivernale : fatigue et éprouve les organismes.



LES TRAVAUX

En cette fin d'année 2024 et au tout début de 2025, nous pouvons affirmer que le service des travaux a redoublé d'efforts. Il a mené à bien de nombreux projets tout en garantissant une mobilité optimale lors des chutes de neige que nous avons connues.



Parmi les projets terminés ou en cours d'exécution :

- Cimetière de Tilleur : Réception du chantier d'extension du cimetière.
- Parking Pasteur : Aménagement en clinkers, marquages, espaces verts
- Parking du Gosson : Travaux d'aménagement (revêtement, éclairage) pour mieux accueillir les visiteurs du terroir du Gosson.
- Rue Frédéric Braconnier : Réception de fin de chantier.
- Espace Astérix : Fin des travaux de rénovation de la salle culturelle.
- Aménagement intérieur de l'hôtel communal : plusieurs améliorations ont été réalisées afin d'optimiser le quotidien de nos travailleurs et d'offrir un meilleur accueil à nos citoyens. Parmi celles-ci : le remplacement des faux plafonds et des éclairages, ainsi que l'installation d'une cloison pour permettre de recevoir les citoyens dans un cadre davantage confidentiel et agréable.
- Salle Culturelle de Montegnée : début des travaux pour une nouvelle entrée, avec une fin de chantier estimée avant l'été.
- Les écoles : Installation de films solaires dans l'ensemble de nos établissements afin de réduire les températures en période de forte chaleur, et ce, dès cette année.



Parking Pasteur



Rue Frédéric Braconnier



Parking du Gosson



Aménagement intérieur de l'hôtel communal



Salle Culturelle de Montegnée

En parallèle, plusieurs chantiers sont en préparation, notamment :

- Réfection de la voirie de la rue Bureaufosse : Début des travaux prévu en mai.
- Réfection de la rue de l'Indépendance.
- Démolition de l'ancienne crèche : Cette opération libérera de l'espace pour de nouveaux espaces verts et des places de stationnement.
- Rénovations énergétiques des écoles Tout Va Bien maternelle et Espérance primaire.
- Travaux d'isolation de la toiture du hall omnisport.

Et bien d'autres projets encore à venir...



*Frédéric Vendrix
Président*



RÉSIDENTE SPRINGUEL-HELLIN

La vie à la maison Springuel-Hellin n'est pas de tout repos ! En ce début d'année, les résidents chantent, trinquent et partagent du temps avec des enfants de Saint-Nicolas.



Nous avons fêté les 100 ans de Madame Perez Maria. Madame a été mise à l'honneur par Madame la Bourgmestre et par Monsieur le Président du CPAS. Entourée de sa famille, des membres du personnel du CPAS et de la résidence, des résidents, c'est tous ensemble que nous avons partagé un délicieux moka et une coupe de bulles. Nous nous sommes déjà donnés rendez-vous l'année prochaine.



Une journée à thème a été organisée et l'Italie a été mise à l'honneur. Les résidents se sont plus à cuisiner des pizzas qu'ils ont ensuite dégustées. On recommencera c'est sûr !

CPAS, UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE !

Le CPAS assure différentes missions dans le cadre du bien-être des habitants de la commune confrontés à des difficultés diverses.

Cheville ouvrière du CPAS, le travailleur social est le lien privilégié entre le demandeur d'aide et l'institution. Il aide et accompagne les personnes et les familles en difficulté conformément à la loi du 8 juillet 1976 Organique des CPAS qui impose l'engagement d'au moins un assistant social en lui confiant les tâches spécifiques d'enquête sociale et donne une force probante particulière au rapport social qu'il établit.

Sur base de ce rapport, vous pouvez, si vous êtes dans les conditions fixées par la Loi, bénéficier d'une aide financière, médicale, médico-sociale, une médiation de dettes, ...

Vous éprouvez des difficultés et vous avez besoin d'en parler pour trouver une solution ?

Informations au 04/364.28.50 ou sur info@cpasdesainnicolas.be

C'est quoi un PIIS ?

Le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) est un "contrat" conclu entre le CPAS et le demandeur d'aide.

Le demandeur d'aide s'engage à réaliser certains efforts ou démarches pour améliorer sa situation. Comme par exemple suivre une formation, trouver un logement, rembourser ses dettes, ...

Le CPAS s'engage à aider et accompagner le demandeur afin que son projet aboutisse.

Le PIIS doit respecter les aptitudes et qualifications du demandeur, mais également les possibilités de l'aider par rapport aux possibilités du CPAS.

Le projet porte de préférence sur l'insertion professionnelle. Si cela n'est pas possible, il porte sur l'insertion sociale.

Le CPAS doit veiller toujours être attentif à respecter une juste proportion entre les exigences formulées à l'égard du demandeur et l'aide octroyée.

Le contrat peut faire l'objet d'une modification en collaboration entre les deux parties au cours de son exécution.

Une évaluation se fait tous les trimestres.

Permanences nouvelles demandes

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 11h

N'oubliez pas de prendre rendez-vous au 04/364.28.50



PLAN DE COHESION SOCIALE

Rue de l'Hôtel Communal 57 - 4420 Saint-Nicolas

Tel : 04/254.71.17

E-mail: pcs@saint-nicolas.be

Facebook: Plan Cohésion Sociale Saint-Nicolas

Cheffe de Service : Véronique KOWALCZYK

Le PCS poursuit deux objectifs, à savoir réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Pour ce faire, **le PCS se décline en actions coordonnées** visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux **15 droits fondamentaux répartis en 7 axes** :

1. le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale
2. le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté
3. le droit à la santé
4. le droit à l'alimentation
5. le droit à l'épanouissement culturel, social et familial
6. le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication
7. le droit à la mobilité.

L'atelier WEB

Afin de lutter contre la fracture numérique, le PCS organise tous les jeudis de 8h30 à 11h30 à un atelier web (utilisation ordinateur, smartphone...) dans les locaux de la Maison de Quartier (Rue Florent Joannès 96)

Vous avez besoin d'aide concernant l'utilisation de votre GSM, votre ordinateur et/ou tablette ? Cet atelier est fait pour vous.

Inscription et renseignements 0479/97.00.63 (Antony Gagliano)
1h/rdv/personne / Service gratuit.



TECHNIQUES ET ACTIVITÉS POUR UN MIEUX ÊTRE

• Atelier de Gymnastique douce, stretching et relaxation

Par un renforcement musculaire progressif, des étirements et des techniques de relaxation variées, les séances visent à aider à éliminer stress, tensions musculaires et articulaires, et principalement à augmenter le bien-être.

L'atelier se veut également être un espace de découverte, de rencontres et de convivialité. Tous les trimestres, une journée Sortie femmes est organisée et proposée aux participantes.

Tarif : 5,00 €/an (assurance annuelle)

Renseignements : Danielle FORTEMPS (0470/60.07.12)

Lundi de 10h à 11h30 – Salle de gymnastique Ecole Van Belle à Tilleur

Mardi de 10h à 11h30 & Jeudi de 13h30 à 15h Hall Omnisport de Montegnée.

Divers activités en lien avec ces ateliers sont également organisés :

Petit-déjeuner au féminin, goûter intelligent, sorties culturelles.



*Omer Kose
Échevin*

- **Atelier « Gym Zen » :**

Cette gym « ultra-douce » est basée sur l'exécution de mouvements accomplis en plénitude avec une prise de conscience du corps tout entier pour un réel bénéfice sur le bien-être. Elle peut être suivie sans restriction, quels que soient l'âge et les capacités physiques.

Nous vous donnons rendez-vous tous les lundis de 14h à 15h30
à la salle de judo (rue des écoles n°15 – 4420 Saint-Nicolas)

Prix : 1,00 € par séance et 5,00 € de cotisation pour l'assurance annuelle
Renseignements au 04/254.71.17 ou au 0470/13.13.14 (Jeanine LIBERT)

- **Atelier « Les clés du bien-être »**

Découverte de diverses activités de gestion du stress : auto-massage, méditation, création artistique, pleine conscience, danse, relaxation

Chaque Jeudi 14h-15h30 ou 18h-19h30

Maison de Quartier Rue Florent Joannès 96

Renseignements et inscriptions : 0470/57.68.53 (Nathanaëlle Marlet)

COURS D'ACCOMMODAGE DES RESTES

Apprendre à cuisiner les restes, ce qu'il y a dans le frigo, des recettes « zéro déchet » et petit budget. Ce cours va vous permettre d'adapter d'autres comportements alimentaires et lutter contre le gaspillage.

Chaque Lundi de 10h à 13h30

Mardi 1x/mois de 10h à 13h30

Mercredi 1x/mois de 10h à 13h30

Contact et inscriptions : Joëlle BEAUJEAN 0471/85.40.83

« MEUBLEZ-VOUS »

Vous avez des difficultés financières pour vous meubler, à acquérir des biens utiles pour votre logement ? En collaboration avec les Habitations sociales de Saint-Nicolas nous récupérons des meubles en bon état, des ustensiles de cuisine, de l'électroménager, des objets de décoration...

Concernant les dons, un état des lieux du mobilier sera réalisé par notre équipe à votre domicile. Seul celui en bon état pourra être accepté et distribué.

Vous souhaitez donner des meubles : 0468/42.22.37

Vous avez besoin de meubles : 0477/66.15.25

Infos : Jonathan OLIVIERI & Samuel HAZÉE – 0477/66.15.25

SALON DE COIFFURE SOCIAL

Rue Florent Joannès n°96 - 4420 Saint-Nicolas

Il a pour but de permettre aux bénéficiaires de s'octroyer un moment bien-être en améliorant l'estime de soi, la confiance en soi et en favorisant l'intégration socioprofessionnelle en soignant son image.

L'encadrement est effectué par une coiffeuse professionnelle et des travailleurs sociaux qui pourront également vous proposer par la suite un espace relooking et conseils en image.

Les conditions d'accès sont : toute personne vivant sur le territoire de Saint-Nicolas et bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (RIS) et/ou d'une aide sociale financière octroyée par le CPAS.

Il est important pour toutes personnes voulant bénéficier des services

de prendre rendez-vous au préalable avec Stefania Alaimo. Veuillez-vous munir d'une preuve de revenus et d'une composition de ménage.

**Mardi et Jeudi : coiffure sociale de 8h30 à 17h. Mercredi de 8h30 à 12h30
1 Vendredi/2 de 8h30 à 12h30**

Services	Coiffure	Prix
Services dames	Brushing	8,00 €
	Coupe + brushing	15,00 €
	Coupe + mise en plis	8,00 €
	Coloration complète + coupe + brushing	20,00 €
	Coloration racine + coloration + brushing	18,00 €
	Mèches + coupe + brushing	20,00 €
	Coloration + mèches + coupe + brushing	30,00 €
	Décoloration + coloration + coupe + brushing	30,00 €
	Coulage	10,00 €
	Chignon	10,00 à 15,00 €
Services hommes	Coupe homme	9,00 €
	Coupe tondeuse	7,00 €
Services enfants jusqu'à 16 ans	Coupe garçon	7,00 €
	Coupe fille	10,00 €

Pour toute information supplémentaire : 0471.85.56.85

PÉDICURIE SOCIALE

Les pieds sont les piliers du corps humain, mais trop souvent ils sont négligés.

Pourtant, tout notre corps repose sur nos pieds durant toute la journée! Saviez-vous que notre capacité à rester actif et mobile est directement liée à la santé de ceux-ci ?

Vous n'avez pas le temps ou vous ne savez pas comment faire pour prendre soin de vos pieds ?

La pédicure sociale est là !

L'encadrement est effectué par une pédicure professionnelle.

Les conditions d'accès sont :

Vous bénéficiez du CPAS ?

Vous fréquentez nos colis alimentaires?

Vos revenus ne vous permettent pas de prendre soin de vos pieds douloureux et/ou abîmés?

Vous résidez à Saint-Nicolas?

Il est important pour toutes personnes voulant bénéficier des services de prendre rendez-vous au préalable avec Stefania ALAIMO.

Veillez-vous munir d'une preuve de revenus ainsi qu'une composition de ménage.

Inscriptions et renseignements au 04/254.71.17 ou 0471/85.56.85

PARTAGE DE COMPÉTENCES

Vous avez envie de partager votre compétence ou de venir découvrir celles des autres ? Arts, bricolage, nature, spécialités culinaires, ... Quelles qu'elles soient, elles sont les bienvenues ! Ce projet vous permet de présenter un atelier sur l'une de vos passions ou d'assister à un atelier animé par une personne passionnée.

Partage, découverte, valorisation, rencontre et bonne humeur sont les maîtres mots de ce projet !

Un jeudi par mois de 9h à 12h à la Maison de quartier rue Florent Joannès, 96.

Renseignements et inscriptions : Stefania ALAIMO ou Lidia FRINGUELINNI

au 0471/85.56.85



RENFORCEMENT DE L'ESPACE EMPLOI

Le Service communal de l'emploi aide toutes personnes domiciliées sur Saint-Nicolas dans sa recherche d'emploi et/ou de formation en proposant un coaching individualisé, de l'aide pour réaliser un CV et/ou une lettre de motivation. Le Plan de Cohésion Sociale renforce l'Espace Emploi à destination du public 18-25ans NEETS (jeune pas à l'emploi, pas en formation, plus à l'école).

RDV & CONTACT : Jonathan OLIVIERI

0470/60.51.89 - jonathan.olivieri@saint-nicolas.be

COLIS ALIMENTAIRE

Le Plan de Cohésion Sociale renforce l'ASBL Saint-Joseph dans sa distribution de colis alimentaire en étant présent tous les 15 jours pour les distributions du mercredi et du vendredi mais également chaque mercredi pour collecter les dons du magasin Colruyt. Un accompagnement social peut également être proposé pour toutes personnes qui en fait la demande.

CONTACT : Stefania ALAIMO & Jonathan OLIVIERI : 0471/85.56.85

BESOIN D'ÉCOUTE, D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOS DÉMARCHES...

Le Plan de Cohésion Sociale organise plusieurs services

- **GUICHET SOCIAL**

Besoin d'aide ? D'informations ? D'une orientation ?

Lorsque les petits ou les grands soucis s'accumulent, il est parfois difficile de s'y retrouver.

Le Guichet Social a pour vocation de prendre en charge gratuitement et dans le respect du secret professionnel toute demande d'aides sociales, soit en y répondant directement, soit en réorientant les personnes vers les services compétents.

Il s'agit d'un espace destiné à tous les citoyens et qui a pour but de les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches les plus variées.

Le Guichet Social offre plusieurs services tels que :

- *Information et orientation générale sur les services existants.*
- *Demande de renseignements sociaux divers.*
- *Ecoute et accompagnement social personnalisé et/ou orientation.*
- *Aide à la rédaction de courriers.*
- *Aide au remplissage de documents divers.*
- *Travail en réseau avec les services.*

**Contact et rendez-vous : Plan de Cohésion Sociale de Saint-Nicolas
Stefania Alaimo Rue de l'Hôtel Communal 57 4420 Saint-Nicolas 0471/85.56.85**

- **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE**

Espace d'écoute et de soutien psychologique gratuit pour les adultes à partir de 18 ans.

Papillon est un service de l'AIGS soutenu financièrement par le Plan de Cohésion Sociale de Saint-Nicolas (Service Public de Wallonie).

Service gratuit dans un climat bienveillant et respectueux.

Le lundi après-midi et toute la journée du mardi dans les locaux du Plan de Cohésion sociale.

Renseignements et prise de rendez-vous : Rodi YAGHI au 0493/40.33.11

Aide Multimédia

Besoin d'aide, de conseils concernant l'utilisation de votre gsm, ordinateur ou tablette?

Cet atelier hebdomadaire gratuit est une initiation rapide à la prise en main de ces appareils et de leurs fonctionnalités.



Tous les jeudis de 8h30 à 11h30 (1h/pers)

Gratuit

Inscriptions: 0479/97.00.63

A la Maison de quartier de Saint-Nicolas
Rue Florent Joannès, 96 - 4420 Saint-Nicolas

Avec le soutien financier de la Wallonie



LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE DE SAINT-NICOLAS ORGANISE UNE

École de devoirs

Lundi & jeudi
16h à 18h

INSCRIPTIONS
0479/97.00.63

UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES VOUS ACCUEILLE AFIN DE:

- Faire les devoirs de la semaine.
- Réciter les matières vues en classe.
- Améliorer la lecture et l'écriture...
- S'épanouir dans un cadre travail structurant.

GRATUIT

Rue Florent Joannès, 96
4420 Saint-Nicolas

Avec le soutien financier de la Wallonie

A travers diverses techniques telles que la méditation, relaxation, auto-massage selon la médecine traditionnelle chinoise, massage, exercice de respiration, la danse, l'art et l'écriture nous apprendrons à apaiser notre niveau de stress afin d'inviter la détente, la sérénité et de s'écouter pleinement.

Rue Florent Joannès 96 St Nicolas
Tous les jeudis : 14h - 15h30
Participation: 2€

Inscriptions :
0470/57.68.53

CARROSSERIE FRANSEN & FILS

CARROSSERIE TOUTES MARQUES
AGRÉÉ TOUTES COMPAGNIES
info@carrosseriefransenliege.be

© 04 226 62 70
Rue A. Renson, 104 - 4420 St-Nicolas



Omer Kose
Échevin



MAISON DE QUARTIER DE ST-NICOLAS

La Maison de quartier est un lieu qui permet à la population de participer à des ateliers dans un climat convivial et ouvert à tous.

Les locaux sont situés dans le quartier du Pansy.

Rue Florent Joannés 96, 4420 St-Nicolas

0479/97.00.63 – gaglianoantony@gmail.com

Coordination : Antony GAGLIANO

Atelier écriture poétique. Venez-vous amuser en jouant avec les mots, les sons et les jeux poétiques liés à la langue française. Découverte garantie ! Chaque Lundi de 13h00 à 16h00. Nous proposons également des modules intergénérationnels en collaboration la Maison des Jeunes « L'ATELIER »

Boîte à livres. Une bibliothèque est à votre disposition si vous souhaitez donner une autre vie à vos ouvrages. Venez déposer votre bouquin et repartez avec un autre !

Atelier Théâtre (Improvisation – Techniques d'expression – Éveil corporel - Éloquence) : un lundi sur 2 de 13h00 à 16h00 – GRATUIT.

Atelier Tricot Solidaire. Vous désirez tricoter, dans un cadre convivial, pour une bonne cause ? Alors, cet atelier est fait pour vous. Tous les jeudis de 8h30 à 11h30. 2,00 €/ participation.

Le soutien scolaire solidaire : aide aux devoirs tous les lundis et jeudis de 16h00 à 18h00 – GRATUIT (Enfants entre 6 à 13 ans).

Permanence Ecrivain public :

Besoin d'aide pour rédiger ou comprendre un courrier, un document administratif ou privé ? Tous les mercredis une écrivaine publique vous reçoit sur rendez-vous à la Maison de quartier.

Service gratuit et confidentiel. Rendez-vous : 0479/97.00.63

Activités au sein du local de Tilleur (rue de l'Industrie, 18)

Atelier couture : tous les mercredis de 9h00 à 16h00.

Atelier peinture : tous les mardis matin

Renseignements : 0471/85.56.85 – Stefania Alaimo

COURS PERMIS THÉORIQUE

En collaboration avec @Auto-école Safety Driving nous organisons des cours pour l'obtention du permis de conduire théorique.

Nous proposons 12h00 de cours pour 40,00 € (manuel inclus)

INFOS au 0471/85.56.85

ÉTÉ SOLIDAIRE 2025

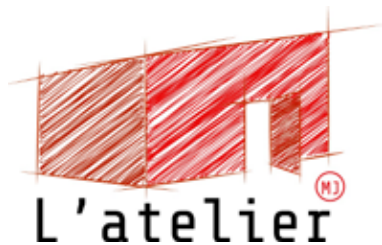
Grâce à l'opération Été Solidaire nous pouvons engager chaque été plusieurs dizaines d'étudiants dès 15 ans.

Cette initiative permet aux jeunes d'être sensibilisés à la solidarité, de réaliser des travaux d'utilité publique et de rendre des services à la population, pendant les vacances d'été.

L'édition 2025 se déroulera du 7 au 18 juillet

Inscription jusqu'au vendredi 9 mai

Infos et inscription : 0470/60.51.89



De l'injustice à la création : 15 ans d'engagement

IMMERSIVE EXPO
Maison des Terrils
 Rue Chantraine, 161 - 4420 Saint-Nicolas
Du 7 au 22 juin 2025
 Vernissage le samedi 7 juin à 13h00
culture@saint-nicolas.be
 Tél. : 04.234.66.53



Service Culture, Patrimoine
et Tourisme de Saint-Nicolas



Proposée par
la Maison de jeunes



Une organisation de la Maison des
Terrils - Pôle Culture, Patrimoine
et Tourisme de Saint-Nicolas

LA MAISON DE JEUNES "L'ATELIER" VOUS INVITE À LA 3ÈME ÉDITION DE...

**"OH MIC
G.O.A.T!"** **ENTRÉE
GRATUITE**

**MUSIQUE/DANSE/RENCONTRE AVEC LE
BIG BAND DE L'ACADÉMIE
(LES ÉLÈVES ET LES PROFS) ET LES
JEUNES DE LA MJ L'ATELIER
+ OPEN-MIC/JAM
BAR ET PETITE RESTAURATION
LE 25 AVRIL 2025, 19H
MAISON DE JEUNES DE SAINT-NICOLAS
ADRESSE : RUE FLORENT JOANNÈS, 96 4420 SAINT-NICOLAS
RÉSERVATIONS SOUHAITÉES AU 0491/59.28.40**

CORDONNERIE François & fils

Depuis
1976

- Cordonnerie : Travaux en tout genre ● Maroquinerie : Grand choix de sacs et portefeuilles...
- Clés en tout genre, cylindres de porte, cadenas...
- Plaques d'immatriculation ● Piles ● Bracelets de montres ● Gravures en tout genre, sur plexi, alu, verre et plastique
- Fabrication de timbres en caoutchouc ● Plaques funéraires ● Personnalisation de tout type d'objet ●

**TOUTES LES GRAVURES
SONT RÉALISÉES PAR
NOS SOINS**

**IMPRESSIONS SUR
T-SHIRT**



Rue Saint-Nicolas, 399 - 4420 Saint-Nicolas
Tél. : 04.226.89.82



Omer Kose
Échevin



MAISON DE JEUNES DE ST-NICOLAS

NOUVEAU !
Tout au long de l'année...

Accueil Filles

Tous les 15 jours, viens **échanger, rire, discuter** et partager des **moments** uniques **entre filles**. Au programme : **sorties, stages, clip vidéo** et bien plus encore. Pour les **11-26 ans**.

Self-défense pour filles de 11 à 26 ans !

Tous les mercredis de 14h à 15h20 à la MJ.

Apprends à **te défendre**, à **te dépasser** et à **gagner en confiance** !

Entre filles, on s'**entraide** et on devient plus **fortes** !

Impro théâtrale

Tous les jeudis soirs, à la MJ, viens **t'exprimer, t'amuser** et **rencontrer** d'autres jeunes ! Libère ta **parole**, prends **confiance** et partage de **bons moments**. À partir de **10 ans**.

Vélo

Chaque mois, rejoins-nous pour une **balade à vélo** avec d'autres **Maisons de Jeunes** : l'occasion de **rencontrer** de nouveaux amis, **t'amuser** et te préparer pour le **camp vélo** en août ! Tu es le/la bienvenue, même sans vélo – on peut t'en prêter un !

SUR INSCRIPTION !

«Si l'argent est un frein, n'hésite-pas à nous contacter pour trouver un arrangement.»



ADRESSE : RUE FLORENT JOANNÈS 96 À 4420 SAINT-NICOLAS

0491/59.28.40

L'ATELIER MAISON DES JEUNES DE SAINT-NICOLAS

mj_saint_nicolas



Asbl «L'Atelier» Maisons de Jeunes - Rue Florent Joannès, 96 4420 Saint-Nicolas - Tél 0491/59.28.40 asblatelier@gmail.com/mjatelier.be
N° d'entreprise: 0567546920 KPM - Orde du Tribunal de l'Entreprise Liège - Division Liège - Compte bancaire: BNP Paribas Fortis - BE 45 0014 5991 3931

«Donner» responsable: (Véronique Verbeke) ne pas jeter sur la voie publique

La Maison de Jeunes

DANS TA COMMUNE



Des accueils

Viens te poser à la MJ : moments cools entre ami-e-s et avec les animateur-trice-s, où tu peux jouer à un jeu de société, au ping pong, cuisiner, regarder un film, chanter ou juste profiter !
Pour les jeunes de 12 à 26 ans (àpd 11 ans les mercredis de 14h à 16h).
Les mercredis de 14h à 21h
Les jeudis de 17h à 21h
Les vendredis de 16h à 21h (22h en été)



Des événements qui font bouger les idées !

Débats, concerts, rencontres : un espace ouvert pour échanger, apprendre et transformer ensemble.
Un lieu participatif où savoirs émancipateurs et critique sociale prennent vie.

Pour toutes et tous de 11 à 110 ans.

Des ateliers

Bouge, crée, apprends !
Participe aux ateliers hip-hop, impro, rap, musique, self-défense ou aide aux devoirs : des activités pour toutes et tous, de 11 à 26 ans en fonction de l'atelier.
(Atelier danse àpd 10 ans).

L'horaire est disponible sur demande.



Une équipe au top pour booster tes idées !
Que ton projet soit classique ou complètement fou, passe nous voir ou contacte-nous : on est là pour toi !



Des projets

Construis des projets qui te ressemblent !
Que ce soit en sport, art ou citoyenneté, imagine et réalise tes idées avec d'autres jeunes.

Pour les jeunes de 12 à 26 ans
Plus d'informations sur demande.



Des activités ponctuelles

Pendant les vacances, fais le plein d'aventures !
Stages, sorties, séjours, activités sportives et culturelles : il y en a pour tous les goûts !
Pour les jeunes de 11 à 26 ans.



Intéressé-e par nos accueils, nos ateliers ou nos projets, scanne le QR Code ou consulte nos réseaux sociaux. Tu y retrouveras l'horaire et plein d'informations.
N'hésitez pas aussi à venir nous rencontrer

Rue Florent Joannès 96
4420 Saint-Nicolas
0491/59.28.40

Prix : cotisation annuelle de 5€
Les ateliers coûtent 50 euros pour l'année (excepté atelier soutiens scolaire à 75€/an)
Gratuit à partir du troisième atelier.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations au 0491/59.28.40

SOLIDARITE ACTION
REFLEXION LIBRE EXPRESSION
L'ART COMME EXUTOIRE
[AUTO] PARTAGE
EMANCIPATION CHANGEMENT
CITOYENNETE SOCIAL
EPANOUISSEMENT HUMOUR
CRITIQUE SOCIALE





SERVICE JEUNESSE

Rue de l'Hôtel Communal, 57 à 4420 Saint-Nicolas

Tel. : 04/254.71.17 / GSM : 0470/60.17.49

Email : jeunesse@saint-nicolas.be

Page Facebook : Service Jeunesse de Saint-Nicolas

Cheffe de service : Véronique KOWALCZYK

Educatrice Spécialisée : Sofia BUTTIGNOL

Educatrice Spécialisée : Lidia FRINGUELLINI

Service d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes et de leurs familles

Nous proposons :

Espace d'écoute

Pour les jeunes et les parents. Au sujet de toutes questions et/ou préoccupations vécues par les jeunes et/ou les parents.

Accompagnement social et orientation.

N'hésitez pas à nous contacter pour prendre un rendez-vous.

Stages

Durant les vacances scolaires, différents stages sont proposés aux enfants de 2,5 à 12 ans en collaboration avec divers partenaires : cirque, cuisine, musique, découverte scientifique, bien-être... - 60,00 €, 50,00 € pour les familles nombreuses et 30,00 € pour les petits revenus.

Une garderie gratuite est toujours mise en place afin de permettre aux parents une plus grande flexibilité dans leur horaire.

Les congés de printemps seront consacrés aux stages de découvertes scientifiques en collaboration avec CapSciences.

Renforcement pédagogique

Si votre enfant présente des difficultés dans une ou plusieurs matières ou s'il veut simplement réviser ses cours avant la rentrée scolaire ou pendant l'année scolaire, des cours de renforcement pédagogique sont proposés à l'Athénée Royal Paul-Brusson.

Cette remise à niveau est destinée aux jeunes de la première à la sixième secondaire durant les vacances de détente et deux semaines en août.

Formation théorique à la conduite automobile

En collaboration avec une auto-école, nous organisons une à trois fois par an des cours pour passer le permis de conduire théorique. Donc si tu as entre 17 et 26 ans et que tu habites sur la commune, viens franchir la première étape de ton indépendance. Cette formation est proposée au prix de 40 euros avec un manuel inclus. Prochaine session en août 2025.



Collecte de jouets

Organisée une fois par an avant la Saint-Nicolas, la collecte de jouets est l'occasion parfaite de déposer vos jeux, jouets, livres ou peluches pour enfants en bon état et dont vous ne vous servez plus. Vos dons sont distribués à différentes associations de la commune afin de permettre aux enfants d'être gâtés pour les fêtes.

Evènements festifs

Le Service Jeunesse, c'est aussi les évènements traditionnels tels qu'Halloween et la Saint-Nicolas en collaboration avec le Comité de quartier du Pansy et le Service du Développement économique.

Ces évènements sont l'occasion de réunir les travailleurs et le public dans un cadre festif.

Conseil Communal de la Jeunesse de Saint-Nicolas

Tu as entre 14 et 16 ans, tu veux t'investir dans la commune ? Tu es domicilié(e) à Saint-Nicolas ou tu es domicilié(e) hors commune mais tu fréquentes un établissement scolaire ou un milieu associatif Saint-Clausien ? Tu as des idées et/ou des envies pour la commune et tu souhaites les réaliser ?

Alors rejoins le Conseil Communal de la Jeunesse de Saint-Nicolas !

Ce projet est organisé en partenariat avec la MJ L'Atelier et le CIAJ-AMO.

Contactez-nous pour plus de renseignements.

**Consultez régulièrement notre page Facebook pour ne rien manquer ! Page Facebook :
Service Jeunesse de Saint-Nicolas**





LES JOYEUSES QUILTEUSES

Avril, enfin le printemps et le renouveau...Danièle et Angela, très motivées, rejoignent notre groupe et c'est un réel plaisir pour nous!
Nous nous réjouissons de vous présenter leurs créations.

Nos échanges sont bien agréables et faire de nouvelles rencontres est un plus pour chacune d'entre nous.

Vous êtes les bienvenues pour faire connaissance, prendre un café, découvrir notre passion pour le patchwork et qui sait l'envie vous prendra peut-être, de fil en aiguille de faire partie des Joyeuses Quilteuses.

Nous remercions le personnel de la Culture de nous avoir ouvert un local lors des travaux rue Bureaufosse.

Contact :

Présidente: Jeanine Lismont : 0486/02 66 29

Trésorière: Georgette Lismont : 0485/84 74 21

Secrétaire: Ginette Saenen : 0479/84 96 14



Patchworks réalisés par Marthe et Anne-Marie

Une pensée toute particulière pour Jeanine Kerfs qui fut notre dévouée secrétaire, des années durant, décédée en janvier dernier. Nous ne l'oublierons pas.



LAMÉA

Rue Pansy 294, 4420 Saint-Nicolas - accès parking via Sentier du Homvent, 38

Tél : 0494/62.82.88

lameaasbl2@gmail.com - www.lamea.be - facebook : Lamea

NOS ACTIVITÉS :

Enfants

- École de devoirs
- Ateliers du mercredi
- Stages à thèmes : congé de printemps du 28/04 au 02/05 (pas stage le 1/05)

Adultes

- Banque Alimentaire
- Temp'Elles (atelier pour les femmes)
- Soirée Scrabble

Pour plus d'informations sur nos activités, merci de consulter notre site Internet ou notre page Facebook.

Location d'une salle pour vos événements le week-end:

Venez découvrir notre salle "Les Lauriers" entièrement rénovée, un espace convivial et chaleureux pour vos événements.

- Salle « Les Lauriers » pour 40 personnes
- pour réserver : contacter nous du lundi au vendredi de 9h00 à 15h00 au 0494/62.82.88 (mercredi de 9h00 à 12h00)
- Prix* : 250,00 € + 200,00 € de caution

*un supplément est demandé pour les weekends de Noël et de Nouvel An



LA BANQUE ALIMENTAIRE :

L'ASBL est affiliée à la Banque Alimentaire de la Province de Liège. Nous organisons une distribution de colis deux fois par mois, le mardi matin.

Pour plus d'informations, contactez-nous au 0494/62.82.88.

Au-delà de l'aide alimentaire, nous mettons un point d'honneur à renforcer le lien social et la solidarité à travers divers événements.

Au printemps, participez à notre brocante solidaire et contribuez à une belle cause.



ACADÉMIE DE MAGIE « ILLUSION »

Cette année, l'Illusion fête ses 30 ans d'existence. Récemment, le célèbre mentaliste français Fabien Olicard – qui a rempli plusieurs fois le Forum de Liège – a donné une conférence à la salle culturelle de Montegnée. Un moment inoubliable ! Plus d'infos sur www.illusion-magie.be



LE CENTRE DE LA MARIONNETTE DE SAINT-NICOLAS

Comme les deux années précédentes, 2024 sera inscrit pour le Centre de la Marionnette de Saint-Nicolas sous le signe d'un foisonnement d'activités, relevant à la fois du savoir-faire et du faire savoir.



De nombreux nouveaux passionnés ont été inscrits dans notre ASBL portant le nombre de membres à plus de 55, ce qui nous a conduits à étendre les plages d'ouverture de notre atelier à des séances vespérales le mardi de 17h à 20h, outre les journées du mercredi et samedi.



L'atelier a fabriqué, sans discontinuer, un très grand nombre de marionnettes, tant à finalité privée que pour répondre à des commandes, en particulier de la part de deux ateliers, l'un à Andenne, l'autre à Bruxelles, s'occupant de la réinsertion de patients autistes ou en situation de handicap physique et mental pour lesquels la marionnette s'est révélée être un outil thérapeutique appréciable.

L'atelier a été également sollicité à plusieurs reprises pour la restauration, avec succès, de marionnettes historiques fortement abîmées, notamment pour le théâtre de Bouli Lanners avec lequel l'atelier poursuit une collaboration fructueuse et conviviale.

Comme chaque année, le Centre de la marionnette a été invité et a pris part à de nombreuses manifestations culturelles et folkloriques (Terrils en fête, Fête nationale belge à Luxembourg, fêtes du 15 août en Outremeuse, Fêtes de Wallonie, Journée de l'Arbre, rassemblement des Porais à Tilff, marionnettes du monde à Amay, Culturmonde à Saint-Nicolas,...)

Des contacts permanents et conviviaux ont été instaurés et entretenus avec la majorité des marionnettistes de Liège et des environs ainsi qu'avec nos amis luthiers, nos voisins sur le site Astérix.

Comme à l'accoutumée, des stages ont été organisés pour les enfants, notamment de l'école de Beaufays, enfants invités à fabriquer leur propre marionnette avant de nous offrir un magnifique spectacle dans leur école. Noémie BOVERIE a aussi organisé un magnifique stage pour les enfants au Musée de la vie Wallonne. Lors des vacances scolaires, des stages sont également organisés pour les membres de l'atelier, mais aussi ouverts aux non-membres. Ces stages, le plus souvent thématiques (tête, corps de Charlemagne, chevalier, motifs floraux, ...) sont animés par



Jean François HENKINET, président ; Guillaume ANCION, vice-président ; Henri BADER, trésorier ; Michel MEURISSE, secrétaire ; André ZABEAU, Michel DUBOIS, Jean Louis BOVERIE et Dany CRAHAY-COLLARD, administrateurs.





Cercle Royal Horticole «Coin de Terre»

Tilleur / Saint-Nicolas





94 ans

Affilié à l'A.S.B.L.
Coin de terre Provincial et à la fédération
des Cercles Horticoles de la Communauté Française

Avec le soutien du service
Culture, Patrimoine et Tourisme
de Saint-Nicolas



Adresse administrative :
Philippe VALENTINETTI (président)
Rue du Beffroi, 14 à 4420 Saint-Nicolas
Gsm : 0499.39.45.54
coindeterre@yahoo.com
Facebook : «Coin de terre de Tilleur»
BE91 0013 2731 6876

CALENDRIER 2025

LE 19 JANVIER DÈS 11H00
*Les bons vœux du Coin de Terre» Brunch offert
aux membres et sympathisants en ordre de
cotisation 2025 sous réservation préalable*
À la Salle des fêtes de Tilleur
661, rue F. Nicolay - 4420 Saint-Nicolas

LE 23 MARS DÈS 10H30
*Réunion du cercle pour la distribution annuelle des
assortiments de semences pour les membres en ordre
de cotisation*
À la Salle des fêtes de Tilleur
661, rue F. Nicolay - 4420 Saint-Nicolas

LE 17 MAI DE 8H00 À 14H00
*Participation à la journée portes ouvertes du service
Environnement
Distribution mini mottes et ventes de fleurs annuelles.
Service Environnement*
122 b, rue Lamay - 4420 Saint-Nicolas

LE 1^{er} JUIN DÈS 10H30
Réunion du cercle avec conférence de son président
À la Salle des fêtes de Tilleur
661, rue F. Nicolay - 4420 Saint-Nicolas

LE 31 AOÛT DÈS 10H30
Barbecue du cercle précédé d'une conférence
À la Salle des fêtes de Tilleur
661, rue F. Nicolay - 4420 Saint-Nicolas

LE 26 OCTOBRE DÈS 9H00
« Petit déjeuner du cercle »
À la Salle des fêtes de Tilleur
661, rue F. Nicolay - 4420 Saint-Nicolas

LE 22 NOVEMBRE DÈS 10H00
*Participation à la distribution de plantes pour
la Journée de l'arbre*
À la Maison des Terrils
161, rue Chantraine - 4420 Saint-Nicolas



ATELIER

‘Courant d’Art’

IEPSCF GRÂCE HOLLOGNE - ALLEUR
Au P.A.C. Montegnée

Salle des fêtes de Montegnée
Place Cri du Perron - 4420 St NICOLAS

‘EXPRESSION ARTISTIQUE’

MARDI et JEUDI

Matin 8h-12h par **Nadine Ciolczyk**
Soir 18h-22h par **Philippe Valentinetti**

« Une dynamique de créativité,
Au cœur des émotions de la vie »

Bientôt les balades : Peinture et Dessin en nature

Bernadette TRIKI +32 478 36 70 88



LE COMITÉ HUMANISTE D'ACTION LAÏQUE

La Laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une !

Madame, Monsieur, Cher(e)s ami(e)s de la Laïcité,

Le premier trimestre de cette nouvelle année 2025 se termine avec son lot de tumultes et d'inquiétudes.

Il faut sans cesse remettre le travail sur le métier, et rappeler incessamment nos valeurs de plus en plus mises à mal dans de nombreux pays.

Nous sommes bien conscients que nous ne représentons qu'une petite goutte d'eau dans l'océan. Néanmoins, c'est notre mission, mais aussi notre devoir, de défendre ce pour quoi nous existons.

Notre ASBL est de plus en plus sollicitée dans le cadre de l'organisation de nos diverses cérémonies.

Et pour ce qui concerne l'organisation de la Fête Laïque de la Jeunesse, quelques inscriptions sont enregistrées, et nous avons donc bon espoir de l'organiser cette année.

Cette activité, cela va sans dire revêt pour nous une très grande importance, elle constitue le point d'orgue de notre bilan d'action annuel.

Cette cérémonie est d'ores et déjà fixée au samedi 24 mai 2025.

Nous restons donc, à la disposition des personnes qui souhaiteraient ponctuer leurs événements familiaux d'une cérémonie laïque.

Petit rappel :

Notre Comité humaniste d'Action Laïque est à votre disposition pour organiser une cérémonie laïque qui correspond à un événement important de votre vie, et auquel vous souhaitez donner un certain décorum.



Parrainage



**Mariage
Union**



**Noces d'or
Vie commune**



Funérailles

Pour tout renseignement et pour mieux vous orienter dans vos choix :

Monsieur Serge MUZIN, Président - Tél : 04/2630142, en cas d'absence une adresse mail : chalstnicolas4420@gmail.com.

Pour ce qui concerne l'organisation de funérailles, et au cas où le Président ne serait pas joignable, vous pouvez vous adresser au CAL de Liège, au numéro 04/232.70.46 (24 heures sur 24) ou au numéro général 04/232.70.40 (aux heures de bureau).

Pour le Comité, Le Président, Serge MUZIN

LA MAISON DE LA LAÏCITÉ DE SAINT-NICOLAS

À l'occasion du 10 décembre, journée internationale des droits de l'Homme, le Centre d'Action Laïque a annoncé le lancement de sa campagne d'éducation permanente 2025 intitulée « La planète brûle, nos droits aussi ».



Les atteintes à l'environnement et leurs conséquences questionnent de façon existentielle l'Humanité toute entière et font peser des risques immenses sur la capacité à garantir l'effectivité des droits fondamentaux. Au travers des valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité qui sont les siennes, le Centre d'Action Laïque entend contribuer au cours de cette campagne, à la réflexion, au débat et à la formulation de propositions et revendications.

En effet, les enjeux liés aux atteintes à l'environnement sont nombreux pour les laïques. Lors de sa campagne, le Centre d'Action Laïque a décidé d'en choisir trois :

- la justice sociale,
- l'importance du discours scientifique
- et la gouvernance démocratique de la transition écologique.

L'objectif du Comité de la Maison de la Laïcité de Saint-Nicolas est d'offrir des conférences et des animations de qualité et nous suivrons la campagne 2025 du Centre d'Action Laïque.

Toutes nos activités ont lieu dans la salle du « Pavillon des Libertés ». Nous multiplions la diversité de nos activités afin de toucher un maximum de personnes. Si vous souhaitez nous soumettre des idées d'activités, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour découvrir notre programme (barbecue, conférence, concert, etc.), suivez-nous

dès maintenant sur Facebook ou contactez-nous par mail : mdl.stnicolas@gmail.com

Le bureau de la Maison de la Laïcité se situe dans le magnifique bâtiment du « Pavillon des Libertés », rue de la Libération 20 à 4420 Saint-Nicolas. Plus précisément, à côté de l'école de la Coopération et du marché hebdomadaire du mercredi.

Président : Éric RENSONNET / Coordinatrice : Caroline PARMENTIER

Horaire de permanence : mercredi de 8h à 16h30 ;

jeudi de 8h à 16h30 ;

vendredi de 13h à 16h.

Téléphone : 0471/93.37.82

E-mail : mdl.stnicolas@gmail.com



ATTENTION : La location de la salle du Pavillon des Libertés est uniquement gérée par le service de la culture au 0479/90.20.03



LA RÉGIE DES QUARTIERS

L'ASBL La Régie des Quartiers : qui sommes-nous ?

Nous sommes une équipe qui parcourt la commune de Saint-Nicolas à travers ses activités diverses. D'une part, nous avons « nos hommes » comme nous les appelons, qui travaillent main dans la main avec les Habitations sociales grâce à la préformation « ouvriers polyvalents » qui accompagnent des stagiaires tout au long de l'année dans des tâches diverses. Ils sont aussi un soutien à la préformation Horeca, animée par des formateurs passionnés qui voyagent à Saint-Nicolas, au Pavillon des libertés ainsi qu'à Montegnée. Vous connaissez tous cette formule à petit prix « entrée-plat-dessert » également préparée par de nombreux stagiaires mais pas que ... Fête des voisins, Marché de Noël et bien d'autres.

Plus récemment, la Régie a décidé d'agrandir son équipe avec la création d'une E.F.T., une entreprise de formation par le travail qui a repris la gestion de la Cafet' des Terrils, endroit emblématique de notre commune puisqu'elle se trouve au cœur de la Maison des Terrils ainsi que la Brasserie de Tilleur, implantée dans un quartier qui méritait qu'on aime s'y rendre à nouveau.

Toute cette équipe, dynamique, solidaire et unie œuvre chaque jour pour proposer à la population des services et des activités qui permettent de se rassembler et de créer un vivre ensemble.

Chaque année, nous nous réunissons lors de deux activités annuelles comme le « teambuilding » et le dîner annuel. Pour l'occasion, nous partageons un repas tous ensemble dans un esprit convivial.

Au nom de l'ASBL, merci à vous tous, pour votre travail et votre enthousiasme dont vous faites preuve chaque jour.

Nous souhaitons également remercier tous nos clients, participants, étudiants,... pour cette belle année 2024.

En avant pour 2025 !



ASBL Régie des Quartiers de Saint-Nicolas

Deux axes de formations possibles : Ouvriers polyvalents et Métiers de l'Horeca

Les ouvriers polyvalents veillent à l'amélioration du cadre de vie des différents quartiers en réalisant différents chantiers à la demande des Habitations Sociales de Saint-Nicolas. Comme sa dénomination l'indique, les tâches proposées aux stagiaires sont multiples et variées : entretien des espaces verts, pose de clôtures, ramassage des encombrants, gestion du compost du quartier, travaux d'entretien et de manutention, chantiers de peintures, désencombrement de logements, petites réparations diverses, ...

Les métiers de l'Horeca tels que la cuisine, la tenue du bar et le service en salle, sont proposés au sein de notre restaurant social « Aux Saveurs des Quartiers », de la « Cafet des Terrils » et de notre brasserie « La coopérative ».

Les stagiaires expérimentent en conditions réelles leur futur emploi, guidés par une équipe dynamique sur le terrain.

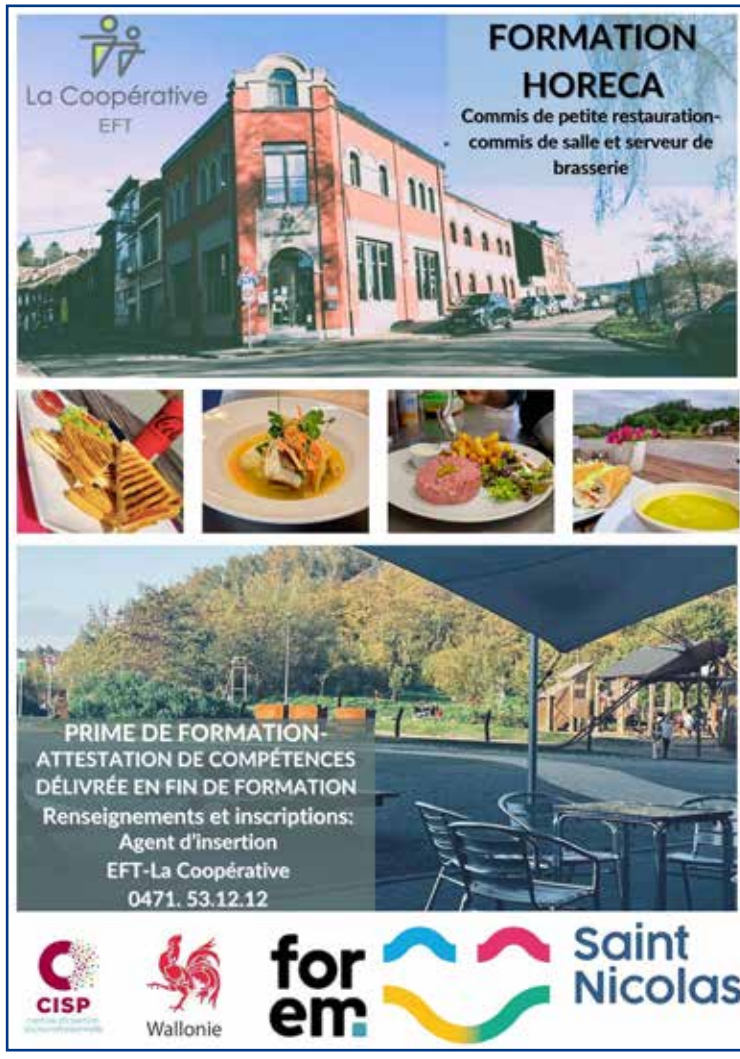
En tant que stagiaires, vous bénéficiez d'une formation complète, sur votre commune, ainsi que d'un accompagnement socio-professionnel pour vous guider au mieux vers l'emploi et dans vos différentes démarches.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter

au 0471/53 12 12 ou au 0498/90 09 03 : les inscriptions se font tout au long de l'année.

Les avantages :

- Ouvert à tous les demandeurs d'emploi de plus de 18 ans
- Formation sur la commune
- Prime de formation
- Cours de remise à niveau français-math + sorties culturelles, animations didactiques, ...



FORMATION HORECA
Commis de petite restauration -
commis de salle et serveur de
brasserie

**PRIME DE FORMATION -
ATTESTATION DE COMPÉTENCES
DÉLIVRÉE EN FIN DE FORMATION**
Renseignements et inscriptions:
Agent d'insertion
EFT-La Coopérative
0471. 53.12.12

CISP Wallonie for em Saint Nicolas



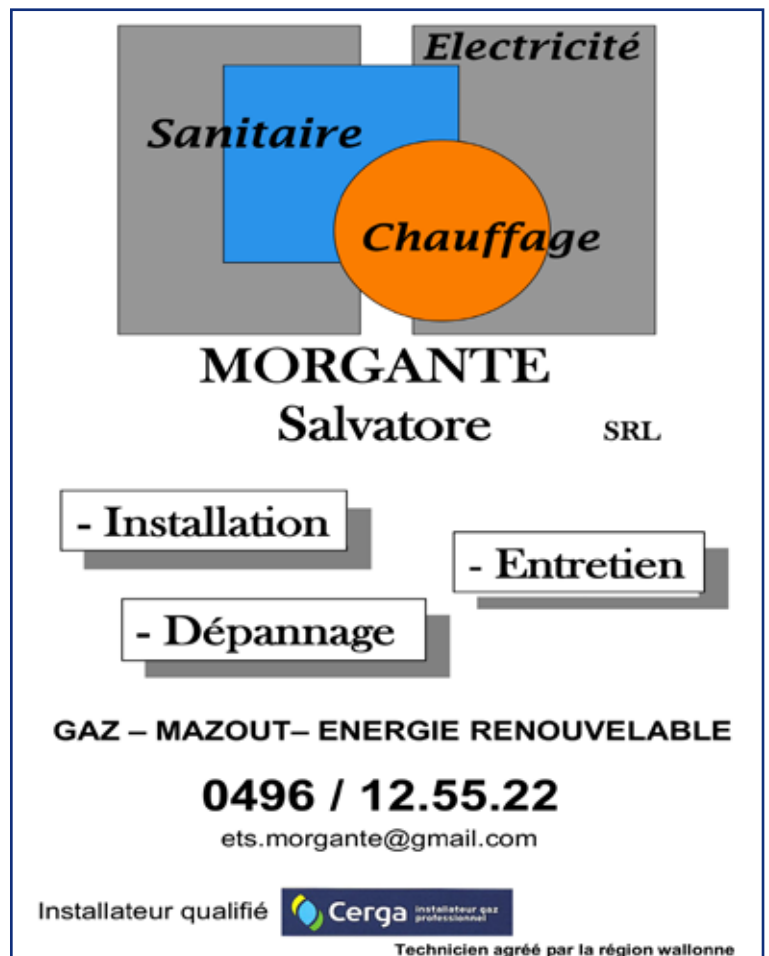
FORMATION HORECA
Initiation aux métiers de l'Horeca
Commis de cuisine, service en salle,
bar, réception, ...
Prime de formation

Renseignements et inscriptions au
04/234 21 34 ou 0498/900.903

FORMATION OUVRIER POLYVALENT
Initiation au métier d'ouvrier polyvalent
Entretien des espaces verts, peinture, rénovation,
anti-tag, ramassage des encombrants,
montage de chapiteaux, ...
Prime de formation

Régie des Quartiers de Saint-Nicolas
Association Rue du Bon Accueil

Logos: European Union, LE FOREM, Région Wallonne, Saint Nicolas, CPAS, House icon



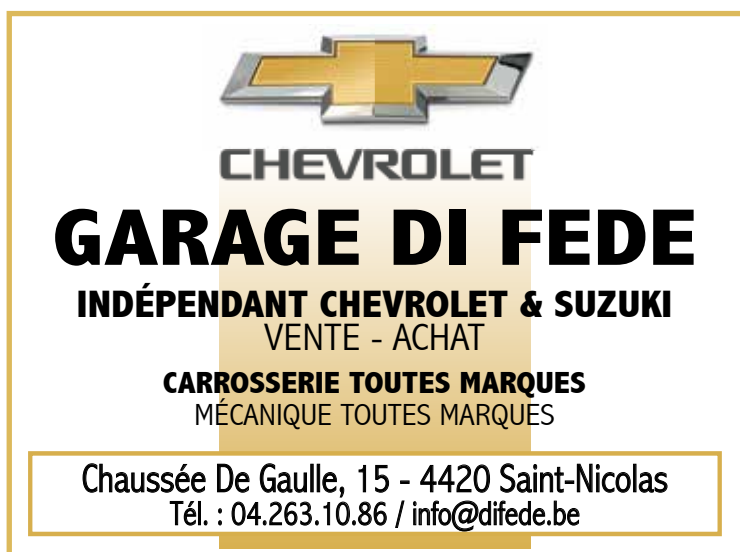
Electricité
Sanitaire
Chauffage

MORGANTE
Salvatore SRL

- Installation
- Entretien
- Dépannage

GAZ - MAZOUT - ENERGIE RENOUVELABLE
0496 / 12.55.22
ets.morgante@gmail.com

Installateur qualifié Cerga Technicien agréé par la région wallonne



CHEVROLET
GARAGE DI FEDE
INDÉPENDANT CHEVROLET & SUZUKI
VENTE - ACHAT
CARROSSERIE TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE TOUTES MARQUES

Chaussée De Gaulle, 15 - 4420 Saint-Nicolas
Tél. : 04.263.10.86 / info@difeede.be



L'ADMINISTRATION ET LE SERVICE DU PROTOCOLE

Les couples qui désirent célébrer leurs Noces d'Or, Diamant ou Brillant à l'Administration Communale **doivent en faire la demande au service du Protocole**, rue de l'Hôtel Communal, 63 au 1^{er} étage.

Nous serons heureux de partager avec vous cet événement exceptionnel qui est le vôtre.

N'hésitez pas à nous contacter au plus vite. En effet, nous apportons un soin tout particulier à ce jour merveilleux qui consacre de belles décennies de vie à deux. C'est pour cette raison qu'un seul couple par samedi sera mis à l'honneur. L'horaire des 2 premiers samedis du mois est à 15h30, les 2^{ème} ou 3^{ème} samedis suivants à 11h30. Pour tout renseignement : Nathalie Postelmans, Responsable du Service du Protocole au 04/254.71.25 ou par mail : protocole@saint-nicolas.be

NOCES :

Durant les derniers mois qui nous séparent du précédent Bulletin Communal, nous avons eu la joie de mettre à l'honneur les jubilaires repris ci-dessous

Noces d'Or :



M. et Mme GIANQUINTO - RIOLO :
Le 28 septembre 2024



M. et Mme LICATA – D'AMICO :
Le 14 décembre 2024





M. et Mme DI FEDE-MACALUSO :
Le 7 décembre 2024



M. et Mme SAGLIME-CANALE :
Le 11 janvier 2025

L'ADMINISTRATION ET LE SERVICE DE L'ACCUEIL

Le service de l'Accueil est accessible du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et est fermé le vendredi après-midi et le samedi.

La personne qui vous écoute au téléphone est extrêmement sollicitée par les diverses demandes. Bien souvent, elle est face à des situations de désarroi ou d'incompréhension. Elle tente de répondre au mieux aux attentes, de transférer les appels, tout en sachant que certains services n'ont pas toujours la possibilité de répondre à la minute. L'accueil est l'endroit où la population vient chercher de l'aide, mais aussi les sacs poubelles, le document de demande de surveillance par la police pendant les vacances, les calendriers non distribués, Vous l'aurez compris, ce service est largement en première ligne. Outre la partie visible du suivi à la population, les missions de l'accueil sont aussi d'assurer l'affranchissement et la distribution du courrier au sein des nombreux services de notre administration. Les préposés à l'accueil sont également souvent sollicités pour assister les personnes qui doivent faire appel au service de la police locale depuis la mise en place de son accueil virtuel. A cet effet, nous vous demandons de la patience, ce service n'est pas géré par l'accueil, qui apporte son soutien au citoyen.

Nos remerciements les plus sincères au personnel qui tente tout au long de l'année de répondre le plus sereinement possible aux demandes de nos habitants.





FORMATION HORECA

Initiation aux métiers de l'Horeca

Commis de cuisine, service en salle,
bar, réception, ...

Prime de formation

Renseignements et inscriptions au
04/234 21 34 ou **0498/900.903**



FORMATION OUVRIER POLYVALENT

Initiation au métier d'ouvrier polyvalent

Entretien des espaces verts, peinture, rénovation,
anti-tag, ramassage des encombrants,
montage de chapiteaux,...

Prime de formation



Régie
des Quartiers de Saint-Nicolas
Association Sans But Lucratif



Avec le soutien du Pôle Culture, Patrimoine et Tourisme de Saint-Nicolas